COOPERATION BELGE

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2013-2015

Don de 52,9 millions USD du Partenariat Mondial pour l'Education

Pour la mise en œuvre du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) du Burundi



Juillet 2012

LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

INFORMATIONS DE BASE

Requête du Burundi au Partenariat Mondial pour l'Education

Montant de la requête	**EU $52,9 millions**
Montant Indicatif (Cadre Besoins et Performance)	EU $52,9 millions
Entité de Supervision	Royaume de Belgique
Modalité de Financement	Fonds Commun de l'Education
Période de Mise en Œuvre	2013-2015
Période du Plan Sectoriel de l'Education	2012-2020
Date d'Adhésion au Partenariat Mondial pour l'Education	7 août 2012

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS DE BASE **2**

TABLEAU DES ABREVIATIONS **5**

FICHE D'INFORMATIONS GENERALES **6**

CADRE FINANCIER DU PROGRAMME **7**

1. INTRODUCTION **8**

1.1 Aperçu général 8
1.1.1 Contexte géographique et économique 8
1.1.2 Développement économique basé sur la Vision 2025 8
1.1.3 Evolutions du contexte sectoriel 9

1.2 Requête de financement du Burundi au Partenariat Mondial pour l'Education 10
1.2.1 Un environnement partenarial propice à la réussite du programme 10
1.2.2 Vers un renforcement de l'Etat de droit, de consolidation de la paix et de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains 11

2. CONTEXTE D'INTERVENTION **13**

2.1 Cadre macroéconomique et gestion des finances publiques 13
2.1.1 Stabilité macroéconomique 13
2.1.2 Gestion des Finances Publiques (GFP) 15

2.2 Cadre de la politique sectorielle Education du Burundi 19
2.2.1 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 19
2.2.2 Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) 19
2.2.3 Révision du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) 20

2.3 Orientations de la politique sectorielle de l'éducation 2012-2020 21
2.3.1 Vue d'ensemble du secteur 22
2.3.2 La mise en place de l'enseignement fondamental pour un achèvement universel et une meilleure équité 23
2.3.3 Une évolution de la gestion du système 25
2.3.4 Des stratégies d'expansion raisonnée pour l'ensemble du système 26

2.4 Le financement public du secteur de l'éducation 28
2.4.1 Ressources du secteur de l'éducation 28
2.4.2 Budget sectoriel : catégories de dépenses 28

3. PROGRAMME FONDS COMMUN DE L'EDUCATION 29

3.1 Historique du Programme 29
3.1.1 Evolution du FCE vers le BAS/FCE : vers plus d'alignement 29
3.1.2 Performances et atouts de l'instrument 30

3.2 Description du Programme 32
3.2.1 Mécanismes d'exécution des dépenses 32
3.2.2 Procédures de financement du Programme 36

4. RESULTATS ET SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME 39

4.1 Composantes du programme : un alignement sur la stratégie sectorielle de l'éducation 39
4.2 Cadre de résultats 41
4.3 Système de suivi-évaluation 49

5. CONCERTATION ET COORDINATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION 51

5.1 Dialogue sectoriel 51
5.2 Harmonisation et alignement 52

6. PROCEDES D'EXECUTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES 53

7. MESURES DE PREVENTION CONTRE LES RISQUES 56

7.1 Risque d'instabilité institutionnelle 56
7.2 Risque affectant la mise en œuvre et l'exécution du PSDEF 57
7.3 Risque fiduciaire 57

8. COUTS DU PSDEF ET DU PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2013-2015 59

8.1 Ressources 59
8.2. Dépenses 59
8.2.1. Dépenses du secteur 60
8.2.2. Dépenses du plan d'actions triennal 2013-2015 62
8.3. Equilibre financier et besoin de financement 65
8.3.1 Répartition des financements 65

ANNEXES 67

Annexe 1 – Plans d'actions sectoriel 2013 68
Annexe 2 – Plan d'actions triennal 2013-2015 du PSDEF. 97
Annexe 3 – Cadre logique du PSDEF 110

TABLEAU DES ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
ANO	Avis de Non Objection
BAS	Budget d'Affectation Spéciale
BIF	Francs burundais
BMD	Bachelor Master Doctorate
CCC-FCE	Comité de Coordination et de Concertation du FCE
CDCP	Centre de Développement des Compétences Professionnelles
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CED	Contrôleur des Engagements des Dépenses
CEM	Centre d'Enseignement des Métiers
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CFPJ	Centre de Formation Professionnelle de la Justice
CNQC	Cadre National des Qualifications et Certifications
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DCE	Direction Communale de l'Enseignement
DFID	Department for International Development
DGF	Direction Générale des Finances
DPE	Direction Provinciale de l'Enseignement
DRH	Direction des Ressources Humaines
FCE	Fonds Commun de l'Education
F 4	4ème cycle de l'enseignement fondamental
FMI	Fonds Monétaire International
GCP	Groupe de Concertation des Partenaires
GPE/PME	Global Partnership for Education / Partenariat Mondial pour l'Education
GFP	Gestion des Finances Publiques
GSE	Groupe Sectoriel de l'Education
GT	Groupe Thématique
ICE	Inspection Communale de l'Enseignement
IFADEM	Initiative de formation à distance des maîtres
IGE	Inspection Générale de l'Etat
MEBSEMFPA	Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFPDE	Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PATB	Plan d'Actions Triennal Budgétisé
PEFA	Public Expenditures and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
PSDEF	Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation
I-PPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
RSTF	Rapport de Suivi Technique et Financier
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation.
SIGEFI	Système Informatisé de Gestion Financière
TBS	Taux Brut de Scolarisation
USD	Dollar américain

FICHE D'INFORMATIONS GENERALES

Profil pays:	BURUNDI

Année	Population totale (en millions)	PIB par habitant (USD)
2012	8,650	158

INDICATEURS DE L'EDUCATION

	Valeurs réelles (USD)			
Mobilisation des ressources	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Dépenses d'éducation (% PIB)	8,1	7,5	9,7	9,8
Part du budget national consacrée à l'éducation	23	24,3	21,4	22
Dépenses de fonctionnement (% dépenses d'éducation)	31	28,8	29,3	29,3
Dépenses d'investissement (% dépenses d'éducation)	7,7	12,2	4,9	4,3
Part de l'enseignement primaire dans le budget de l'éducation nationale	46,3	50,5	46	45
% des dépenses non-salariales dans le budget de l'enseignement primaire	ND	ND	17,9	18,9
Flux des élèves au niveau primaire	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Taux brut d'admission au cycle primaire	122,5	117,9	124	126,4
Taux brut d'admission des filles	*118,8*	*112,1*	*118,4*	*121,4*
Taux brut de scolarisation (TBS)	123,5	130,4	134,6	138,4
TBS filles	*122,1*	*124,7*	*130,1*	*134,8*
Taux d'achèvement des études primaires	40,9	46	47,7	51,3
TAEP filles	*ND*	*43,3*	*45,4*	*49,9*
Taux de redoublement	36,6	34,4	35	38,4
Taux de redoublement des filles	37,3	34,8	35,4	39
Taux de passage dans le premier cycle du secondaire	30	32	34,1	40
Taux de passage des filles	*ND*	*29*	*28,1*	*36*
Prestation des services	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Taux élèves-enseignants	52,9	51,9	51,1	50
% enseignement privé	1,1	1,1	1,1	1,1
Nombre moyen d'heures d'enseignement par an	865	865	865	865

CADRE FINANCIER DU PROGRAMME

(En millions USD)

	2013	2014	2015	2013-15
A. AGGREGATS DU PSDEF				
I. Secteur éducatif global*	***214,04***	***226,57***	***242,44***	***683,05***
- Financement domestique	133	142,8	153,3	429,1
- Appuis extérieurs acquis (avant PME)	44,6	39,8	28,9	113,3
- Besoins de financement	36,4	43,97	60,24	140,65
II. Secteur enseignement fondamental	***157***	***166***	***176***	***499***
- Financement domestique	89	96,6	105	290,7
- Appuis extérieurs acquis (avant PME)	30,3	27,1	19,7	77
** Dont FCE	14,4	14,4	6,7	35,5
- Besoins de financement	37,7	42,3	51,3	131,3
***B.* PLAN D'ACTIONS TRIENNAL**	**2013**	**2014**	**2015**	**2013-15**
B.1 Dépenses par sous-secteur	189,9	201,9	213	605
- Alphabétisation				
- Préscolaire	0,13	0,14	0,18	0,45
- Enseignement fondamental	0,39	1,8	2,2	4,39
- Enseignement secondaire	157	166	176	499
- Enseignement des métiers et formation professionnelle	11,7	11,6	11,5	34,8
- Administration	13	14	14	41
	7,7	8,4	9,2	25,3
B.2 Dépenses par composante	189,9	201,9	213	605
- Accès	169	178	186	533
Accès hors salaires	*51*	*54*	*56*	*161*
- Qualité	13	15	18	24,7
- Gestion	8	9	9	26

(Taux de change du 18/07/2012: $US 1 = 1 425,81 FBU)

* Le coût global de la stratégie comprend les dépenses courantes (salaires compris) et les investissements pour l'ensemble des sous-secteurs du PSDEF (préscolaire, enseignement fondamental, enseignement secondaire, enseignement des métiers et formation professionnelle, enseignement supérieur et alphabétisation).

1. INTRODUCTION

1.1 Aperçu général

1.1.1 Contexte géographique et économique

Le Burundi est un pays densément peuplé, avec un peu plus de 8 millions d'habitants répartis sur un territoire accidenté d'une superficie de 27 834 km^2. 90% de sa population habite en milieu rural. Il figure parmi les pays les plus pauvres du monde, se classant au 166ème rang sur 169 selon l'indicateur de développement humain. Avec un niveau de fécondité élevé (6 enfants par femme), le taux annuel d'accroissement de la population est estimé à 2,4% par an pour la période 2010-2020. Le taux d'accroissement pour les 14-16 ans est estimé à 2,8%.

Jusqu'au début des années 1990, le Burundi avait réalisé des progrès dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Cependant, à partir de 1993, le pays a connu une guerre civile qui a eu des effets désastreux sur la société burundaise et sur son économie [1]. Depuis les Accords d'Arusha en août 2000 et la mise en place d'institutions démocratiquement élues en 2005, le pays a commencé à sortir de la crise, à renouer avec la croissance et à mobiliser la communauté des donateurs. Le pays s'insère dans les espaces économiques régionaux, notamment la Communauté des États d'Afrique de l'Est, qui lui ouvre de nouvelles opportunités.

Depuis 2005, des avancées ont été constatées. Des élections communales, présidentielles et législatives se sont tenues en 2010. Sur le plan économique et social, le pays a atteint en 2009 le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Le PIB s'est accru de 4% en moyenne entre 2006 et 2009. Avec un TBS de 134%, des gains significatifs ont été obtenus en éducation. Le pays demeure cependant fortement dépendant des financements extérieurs qui représentent 57% du budget de l'État en 2011. L'évaluation PEFA 2011 montre que la crédibilité du budget est satisfaisante et que des progrès ont été réalisés depuis 2009 en matière d'exhaustivité et de transparence. On constate cependant des insuffisances dans le reportage des opérations, l'efficacité des contrôles et la vérification externe.

1.1.2 Développement économique basé sur la Vision 2025

Le Burundi vient de définir de nouvelles orientations visant **une stabilité et un développement durables à travers la Vision 2025.** Ces orientations stratégiques répondent à deux préoccupations majeures à savoir la croissance du PIB et la réduction du taux de pauvreté de moitié d'ici 2025.

[1] En 2005, les personnes sinistrées représentaient environ 18% de la population totale.



Le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte Contre la Pauvreté 2ème génération (CSLP II) constitue une feuille de route qui permettra de réaliser cette vision. Celle-ci repose sur quatre piliers, dont le développement du capital humain, et celui de l'éducation pour tous, en particulier. Le CSLP II s'inscrit dans une dynamique nationale de stabilité et de prospérité partagée, reposant sur la transition d'une économie de subsistance vers des systèmes de production moderne, et d'une politique de développement dominée par l'urgence et l'humanitaire vers une stratégie axée sur la croissance et le développement durable. Tels sont les axes fondamentaux du PSDEF et de son plan d'actions à moyen-terme.

1.1.3 Evolutions du contexte sectoriel

Le gouvernement avait préparé en 2009 une première version du *Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation* (PSDEF). Ce document avait fait l'objet de recommandations de la part des Partenaires Techniques et Financiers du secteur (PTF) visant à l'améliorer. Depuis cette date, deux évènements importants ont impulsé de nouvelles orientations pour le secteur de l'éducation.

En 2010, à l'issue d'élections, le gouvernement a annoncé son intention d'instaurer l'enseignement fondamental pour améliorer l'achèvement du cycle primaire et pour promouvoir un bloc d'éducation de base pour tous,

constitué de neuf années de scolarité. Le CSLP 2, adopté en 2012, donne à cette réforme une priorité de premier rang dans l'agenda national du développement, signe d'un fort leadership politique attaché à la question.

A la même époque, le secteur s'est doté d'un instrument financier rénové[2], le *Fonds Commun de l'Education – Budget d'Affectation Spéciale* (FCE-BAS), destiné à recevoir les ressources extérieures du secteur et mis en œuvre par l'administration selon les procédures nationales.

C'est dans ce contexte qu'en 2012 le gouvernement a présenté à la société civile et à ses PTF le PSDEF 2012-2020, son plan d'actions triennal et les mesures préparatoires visant à en faciliter la mise en œuvre,

Comme indiqué plus haut, le PSDEF constitue l'un des piliers du CSLP II Au delà de sa cohérence avec les objectifs de développement à long terme du pays, il s'articule aussi atour des quatre axes stratégiques du GPE, à savoir une attention toute particulière (i) aux Etats fragiles ou post conflit, y compris les enfants en situation vulnérable; (ii) au genre et à l'éducation des filles; (iii) à l'éducation de la petite enfance, y compris l'alimentation et la santé en milieu scolaire; et enfin (iv) à la qualité de l'éducation et des apprentissages.

1.2 Requête de financement du Burundi au Partenariat Mondial pour l'Education

Le Burundi adresse une requête de financement au Partenariat Mondial pour l'Education (PME/GPE) à un moment où l'environnement partenarial, politique et social du secteur de l'éducation et de la formation, et plus largement à l'échelon gouvernemental, est propice à une intervention efficace des ressources du GPE au service d'objectifs éducatifs clairement définis.

1.2.1 Un environnement partenarial propice à la réussite du programme

L'environnement partenarial du secteur offre des perspectives favorables à la réussite de l'appui extérieur du GPE. Le pilotage du programme est assuré en concertation non seulement au travers des revues sectorielles conjointes, mais également sur base régulière, au travers des groupes thématiques et du Groupe Sectoriel de l'Education (GSE), présidé par les autorités gouvernementales, Ce cadre de concertation est un instrument privilégié pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle. De plus, des habitudes de rapportage régulier ont été installées avec le démarrage du FCE.

[2] Le FCE, créé en 2007 pour accueillir les fonds de l'AFD, de la Belgique, du DFID et du Luxembourg, a connu en 2010, une révision de sa stratégie de mise en œuvre visant à en faire un outil plus performant.

Par ailleurs, la Coopération belge, actuel chef de file des PTF de l'éducation proposée comme Entité de Supervision des fonds du GPE, est considérée comme un partenaire de référence dans ce secteur. Outre sa contribution au financement du FCE et son soutien actif à la mise en place du PSDEF et au dialogue sectoriel, la Coopération belge mobilise, dans le cadre d'un plan de renforcement des capacités élaboré conjointement par le Gouvernement et les PTF du FCE, des expertises internationales pour appuyer les domaines critiques de l'exécution des politiques (gestion financière et comptable, rapportage technique et financier, planification). Ces appuis techniques, dont on sait qu'ils sont spécifiquement efficaces dans une période de normalisation politique et d'efforts de gouvernance, sont complémentaires à la supervision que la Coopération belge propose pour l'exécution du don du GPE.

De plus, la Belgique, partenaire extérieur privilégié du Burundi[3], entretient par sa représentation diplomatique à Bujumbura un dialogue politique régulier de haut niveau et bénéficie d'un leadership et d'une expertise reconnus et sollicités tant par d'autres bailleurs de fonds que par le pays partenaire. La qualité de ce dialogue est l'une des garanties contre les risques que pourrait courir l'exécution du programme.

1.2.2 Vers un renforcement de l'Etat de droit, de consolidation de la paix et de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains

Bien que considéré en situation fragile et post conflit, le Burundi n'a plus traversé de crise politique depuis plus de quatre ans. Les spécialistes des situations de fragilité estiment que c'est le temps à partir duquel les risques de retour à l'état de crise sont sensiblement amoindris[4]. Le développement durable recherché par le Gouvernement dans le cadre du CSLP II repose sur la mise en œuvre d'une **stratégie macro-économique et de croissance ainsi que sur les valeurs fondamentales de la paix, la sécurité et l'Etat de droit en vue de renforcer les acquis et les progrès remarquables atteints depuis la fin du conflit armé et à surmonter les défis persistants**.

A cet égard, les efforts entrepris ces dernières années par le Gouvernement, appuyé par ses partenaires, ont permis de mieux identifier les principaux défis qui se posent en termes de renforcement de la justice, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance au Burundi. Au cours des dernières années, des mesures importantes ont été mises en œuvre pour améliorer les conditions d'accès à la justice et crédibiliser le rôle des magistrats. Les activités de sensibilisation sur l'éthique et la déontologie, l'exécution des programmes de formation, facilitée par la création d'un Centre de Formation Professionnelle de la Justice (CFPJ) et l'organisation de nombreuses descentes sur le terrain pour un meilleur suivi des décisions judiciaires s'inscrivent dans un processus de long terme pour rétablir durablement la confiance des justiciables. La stratégie adoptée par le Gouvernement pour la période 2011-2015 vise à améliorer la structure

[3] La Belgique est le premier partenaire bilatéral du Burundi.
[4] Paul Collier, *The Bottom Billion, Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It, Oxford University Press*, 2008, 209 p.

institutionnelle et l'administration de la Justice grâce à l'accomplissement de trois objectifs, à savoir (i) une Justice Indépendante, (ii) une Justice pour Tous et (iii) une Justice Pénale Humanisée.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la justice transitionnelle, les consultations nationales pilotées par le Comité de Pilotage Tripartite ont été menées depuis juillet 2009 et se sont clôturées en mars 2010. Pendant la période couverte par le CSLP II, des efforts seront consentis à la mise en œuvre des principales recommandations issues de ce rapport. Des mesures pratiques et concrètes seront adoptées en ce qui concerne la Commission Vérité Réconciliation, le Tribunal Spécial et son Procureur. La mise en place des mécanismes de justice transitionnelle comprendra un mécanisme de recherche de la vérité et de la justice, des réparations et des réformes institutionnelles.

De plus, des actions spécifiques ont été initiées pour consolider la situation des droits de l'Homme et aligner le droit burundais sur les dispositions des conventions internationales auxquelles le Burundi a souscrit. Soucieux de recréer un environnement apaisé et rassurant pour tous, le Gouvernement a déjà engagé de sérieux efforts qui ont permis d'enregistrer des progrès significatifs. Les mesures prises comprennent notamment une large campagne de sensibilisation sur les principes fondamentaux du respect des droits de l'Homme, le renforcement de la discipline au sein des forces de sécurité, la révision du code pénal ainsi que l'initiation de nouvelles lois portant sur le renforcement du cadre institutionnel et législatif. De plus, la mise en place de la loi sur la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et l'approbation des membres qui la composent représentent une importante avancée.

La stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit a pour but de stabiliser ces populations et de leur faciliter la reprise d'une vie normale. Du fait de la guerre, une proportion importante de la population burundaise appartient encore à la catégorie des sinistrés, rapatriés, déplacés, ex-combattants et autres groupes vulnérables. La recherche d'une cohabitation pacifique à travers des programmes de réintégration socio-économique constitue une grande priorité du Gouvernement dans sa politique de réconciliation nationale et de consolidation de la paix[5].

Enfin, la **consolidation de la paix** est envisagée par le Gouvernement du Burundi à travers la concrétisation de la démocratie, la consolidation de la bonne gouvernance et l'amélioration de l'efficacité et des performances des institutions publiques.

Dans ce cadre, **l'éducation jusqu'au seuil de la vie active pour tous et sans discrimination, les efforts spécifiques en vue de l'intégration des**

5 C'est dans le cadre de cette vision que le Gouvernement a élaboré et adopté en 2009, la Stratégie Nationale de Réintégration Socio-économique des Personnes Affectées par le Conflit, ciblant 3 groupes constitués des rapatriés, des déplacés internes et des ex-combattants. Cette stratégie prône l'association des membres des communautés d'accueil dans la mise en œuvre des différents programmes.

enfants rapatriés et des enfants soldats ainsi que l'intégration d'activités consacrées à l'éducation civique dans les programmes scolaires, constituent un vecteur majeur d'une pacification durable et du développement d'un Etat de droit fondé sur les valeurs de bonne gouvernance et de respect des droits humains.

2. CONTEXTE D'INTERVENTION

2.1 Cadre macroéconomique et gestion des finances publiques

2.1.1 Stabilité macroéconomique

Le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) datant d'octobre 2010[6] relève que 'Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde'. Le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant est de l'ordre de 140 dollars et plus des deux tiers de la population vivent en deçà du seuil de pauvreté. Cependant, le Burundi a fait des progrès notables en termes de stabilité macro-économique dans le domaine des affaires où de nouveaux instruments pour soutenir le marché privé et l'investissement extérieur sont en cours d'élaboration. Cette tendance positive est confirmée par 'Doing Business 2012' qui place le Burundi parmi les 12 économies reconnues, pour les années 2010/2011, comme les plus performantes en ce qui concerne l'amélioration de la facilité de 'faire des affaires'.

Produit Intérieur Brut (PIB)

La crise financière mondiale a ralenti l'activité au Burundi et a contribué à une chute de l'inflation. D'après les projections du FMI, le PIB réel est passé en 2010 à 3,9 %, contre 3,5 % en 2009, en raison principalement de la hausse sensible de la production de café et de l'investissement financé par les bailleurs de fonds. Le FMI estime que les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont en général favorables. Cette vision est partagée par l'Economist Intelligence Unit (EIU), dont les prévisions de croissance du PIB sont estimées à 4,5%[7] pour l'année 2012 et 4,8% pour 2013 en assumant une stabilité politique et une gestion des finances publiques renforcée.
La croissance devrait être tirée essentiellement par trois facteurs : i) l'élimination progressive des principales distorsions économiques, notamment dans la filière du café, ii) une augmentation sensible de l'investissement financé par l'aide, destiné en grande partie à la

[6] Rapport du FMI No. 10/313. Consultations de 2010 au titre de l'article IV, quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI ; supplément des services du FMI ; note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi, Octobre 2010
[7] The Economist Intelligence Unit (EIU,Country Report November 2011.

rénovation des infrastructures et iii) l'appartenance à la Communauté Est Africaine (CEA), ce qui offre un élargissement des débouchés et la possibilité d'attirer davantage d'investissements dans les domaines où le Burundi possède un avantage comparatif comme l'agriculture et le tourisme.

Inflation

Sous l'effet de la baisse des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation globale est tombée d'environ 26% en 2008 à environ 4,5% en 2009. Cependant, l'EIU fait remarquer que la pression inflationniste risque de revenir en 2012-2013. En outre, l'augmentation massive prévue concernant l'eau et l'électricité pose des risques additionnels pour l'inflation.
En assumant que la chute des prix internationaux des importations de pétrole et de nourriture pourra avoir un effet modérateur sur le panier de consommation du Burundi, EIU estime que l'inflation touchera une moyenne de près de 11% en 2012, pour baisser à 9,5% en 2013.

Gestion budgétaire

Sur base de la lettre de cadrage 2012, les recettes totales ont eu une tendance à la hausse dans l'exercice 2009-2011 et atteindront 683,1 milliards de BIF (Francs burundais) en 2014. Les ressources externes augmenteront également au cours de la période à venir. Au total, les appuis extérieurs sont projetés à 674,3 milliards en 2014 (25,1% du PIB) contre 534,7 milliards attendus en 2011 (22,1% du PIB). Les prêts et dons projets sont projetés à 414,6 milliards contre 327,1 milliards en 2011.

Les dépenses totales ont enregistré une augmentation progressive de 31% du PIB en 2009 à 48.5% du PIB en 2011. Les dépenses courantes ont représenté approximativement 26% du PIB tandis que les dépenses d'investissement sur financement intérieur se sont placées sur une moyenne de 5%.
Les dépenses d'investissement passeront de 454,1 milliards de BIF en 2011 (21,3% du PIB) à 690,4 milliards de BIF en 2014 (22,7% du PIB), soit une progression annuelle moyenne de 15%. La composante financée sur ressources extérieures représentera 60% du total contre 72% en 2011.

Comptes Courants

Le Burundi affiche depuis plusieurs années un déficit commercial caractérisé par des exportations largement en-dessous des importations, un déficit qui s'est toutefois légèrement amélioré dans les dernières années (-24,7% du PIB en 2007 ; -15,9 % du PIB en 2011[8]). Le café tient une place centrale dans les exportations, exposant l'économie aux variations des cours sur le marché international. Même lorsque les cours du café sont élevés, le Burundi n'en bénéficie guère car il n'exporte que de faibles volumes : 16 000 tonnes en 2009 et 23 000 en 2010, considérée comme une bonne année. Le ratio exportations/PIB est demeuré modeste au fil des ans,

[8] Estimations de la Banque centrale (BCEAO) et des administrations nationales.

montrant que le Burundi n'a pas su générer une croissance tirée par les exportations, contrairement à d'autres pays africains.

La balance des services a aussi enregistré une tendance négative au fil des ans, avec un ratio moyen de 16% du PIB dans la période 2007-2011. Dans une certaine mesure, le déficit important de la balance commerciale et de la balance des services a été compensée par des transferts substantiels (27.5 % du PIB en 2010), ce qui a permis de ramener le déficit courant de 15.5 % du PIB en 2009 à 9.4 % en 2010. Selon les projections de la BCEAO, la composition du compte courant ainsi que le déficit devraient rester stables. Ce dernier pourrait toutefois se creuser si les partenaires du Burundi venaient à revoir leur aide à la baisse.

Même si les perspectives économiques à moyen terme du Burundi sont en général favorables, le FMI fait remarquer qu'il existe des risques de dégradation. Outre la détérioration possible de la situation dans les domaines politique et de la sécurité, ces risques sont notamment : i) des retards dans les réformes structurelles macroéconomiques cruciales pour les objectifs de croissance, ii) un contexte extérieur incertain et iii) une intégration trop lente à la CEA. La fragilité des capacités institutionnelles pourrait également compromettre la mise en œuvre des politiques.

2.1.2 Gestion des Finances Publiques (GFP)

Depuis 2005, le gouvernement met en œuvre un ambitieux programme de réformes de la gestion des finances publiques. La stratégie 2009-2011 envisage des innovations spécifiques comme l'introduction progressive du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), qui devrait renforcer le lien entre les objectifs stratégiques et les allocations budgétaires et en même temps donner aux ministères techniques le pouvoir de proposer des allocations intra-sectorielles basées sur leurs stratégies et leurs priorités. **Le secteur de l'éducation et de la formation dispose d'un CDMT depuis 2012.**

Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA)[9]

La première évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA au Burundi est datée de 2009. Une deuxième évaluation a démarré en 2011 et la version finale du rapport d'évaluation est disponible depuis mars 2012. Cette dernière évaluation PEFA vise à estimer les évolutions dans le domaine de la gestion financière sur une période relativement courte (trois ans). L'évaluation porte sur 31 indicateurs répartis dans 7 sections. Les résultats résumés ci-dessous montrent qu'il y a eu des améliorations pour 29 sous-indicateurs.

[9] Le PEFA est un programme de partenariat entre plusieurs institutions, qui est parrainé par : La Banque mondiale, Le Fonds monétaire international, La Commission européenne, Le Département pour le développement international du Royaume-Uni, Le Ministère français des Affaires étrangères, Le Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Norvège, Le Secrétariat d'État aux affaires économiques de la Suisse, Le Partenariat stratégique avec l'Afrique. Le Programme PEFA a pour objectif de rendre les pays partenaires et les organismes donateurs mieux à même : i) d'évaluer la situation des dépenses publiques, de la passation des marchés et des systèmes de contrôle des comptes des pays, et ii) d'élaborer une série concrète de réformes et de mesures de renforcement des capacités.

Crédibilité du budget

La crédibilité du budget est satisfaisante, dans son ensemble, comme elle l'était en 2008 (PEFA 2009), sans que l'on observe d'évolution notable. En 2009 et 2010, les dépenses ont été très peu différentes de celles prévues dans la Loi de Finances initiale votée en décembre par l'Assemblée Nationale. Les réallocations en cours d'année entre les départements ministériels sont difficiles à apprécier mais elles paraissent importantes. Les prévisions de recettes sont toujours en deçà des montants collectés, en raison du contexte institutionnel et règlementaire en pleine mutation de la collecte et des méthodes de prévision.

Exhaustivité et transparence

Des efforts remarquables ont été faits pour rendre plus transparente la gestion des dépenses publiques. La nomenclature du budget a été ajustée aux principaux standards internationaux. Une classification par programme doit être introduite, à l'horizon 2014, date à laquelle les budgets de programme doivent être adoptés[10]. Une nette amélioration a été relevée dans l'étendue du contrôle de l'administration centrale sur la situation budgétaire des administrations décentralisées. La transparence des relations budgétaires intergouvernementales reste faible.

Budgétisation basée sur les politiques publiques

Des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne le processus annuel de préparation du budget, qui se révèle très positif, avec un calendrier budgétaire fixé dans la lettre de cadrage, une circulaire budgétaire de très bonne qualité et l'approbation du budget fait dans les délais prévus[11]. Toutefois, des faiblesses importantes persistent au niveau du lien entre les budgets d'investissement et les prévisions de dépenses à moyen terme.

Prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget

Grâce à l'introduction du système informatisé de gestion financière (SIGEFI), le gouvernement est capable de produire dans les délais requis des rapports périodiques sur l'exécution des budgets. La transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables a été fortement améliorée, notamment par rapport aux règles et procédures qui sont codifiées et claires ainsi que la disponibilité de l'information qui est bien reportée sur le site de l'Office Burundais des Recettes (OBR). Des déficiences demeurent au niveau du contrôle du système d'immatriculation des contribuables et du taux de recouvrement des arriérés d'impôt/taxes brutes, des mesures de vérification de l'état de paie (pour détecter des failles du système de contrôle ou des employés fantômes).

[10] Une classification par programme doit être introduite, à horizon 2014, date à laquelle les budgets de programme doivent être adoptés.

[11] Le calendrier de la préparation du budget est plus rigoureux et plus conforme aux normes internationales. La préparation du budget commence au début de l'automne et se termine en décembre par l'approbation du budget par l'Assemblée Nationale. Actuellement, le Burundi opère sur base d'un double système budgétaire : le budget de fonctionnement, qui est géré principalement par le Ministère des Finances, et le budget d'investissement public, qui est préparé par le Ministère du Plan. Le Ministère des Finances est responsable de l'enveloppe budgétaire globale et de la conformité des dépenses aux plafonds budgétaires. Les ministères techniques sont chargés de préparer les budgets d'investissements sectoriels avec l'aide du Ministère du Plan. Les plans basés sur le cadre macroéconomique s'intègrent dans un cycle budgétaire de trois ans.

Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers

Il y a eu des améliorations notables, notamment dans le domaine de la régularité du rapprochement des comptes et la qualité des états financiers. Par contre, la disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires reste encore insuffisante. Les rapports d'exécution du budget en cours d'année, rendus publics, se sont beaucoup améliorés [12] mais la fiabilité des données fournies par le système SIGEFI reste faible.

Surveillance et vérification externe[13]

La Cour réalise chaque année sur la période sous revue un rapport sur le budget et un rapport sur l'exécution de la Loi de Finances. Ces rapports sont très utiles et très pertinents mêmes s'ils demeurent trop descriptifs. Elle n'a pas fait de rapport sur le fonctionnement de l'administration ni sur l'usage détaillé des fonds publics, ni sur les comptables.
Il y a eu une amélioration dans les délais des rapports de vérification au Parlement, qui sont passés de 6 mois en 2008 à 4 mois en 2010. L'étendue de la vérification effectuée et la preuve du suivi des recommandations formulées par les vérificateurs restent problématiques, ayant un score D qui n'a pas changé depuis 2009. L'absence d'une institution supérieure de contrôle pleinement indépendante, impartiale, compétente et active reste une faiblesse importante.

Les pratiques des bailleurs de fonds

Les progrès enregistrés dans la bonne articulation entre le système national de finances publiques et l'aide internationale sont faibles, en dépit du travail du Comité National de Coordination des Aides (CNCA) et de la situation très insatisfaisante qui prévalait en 2008.

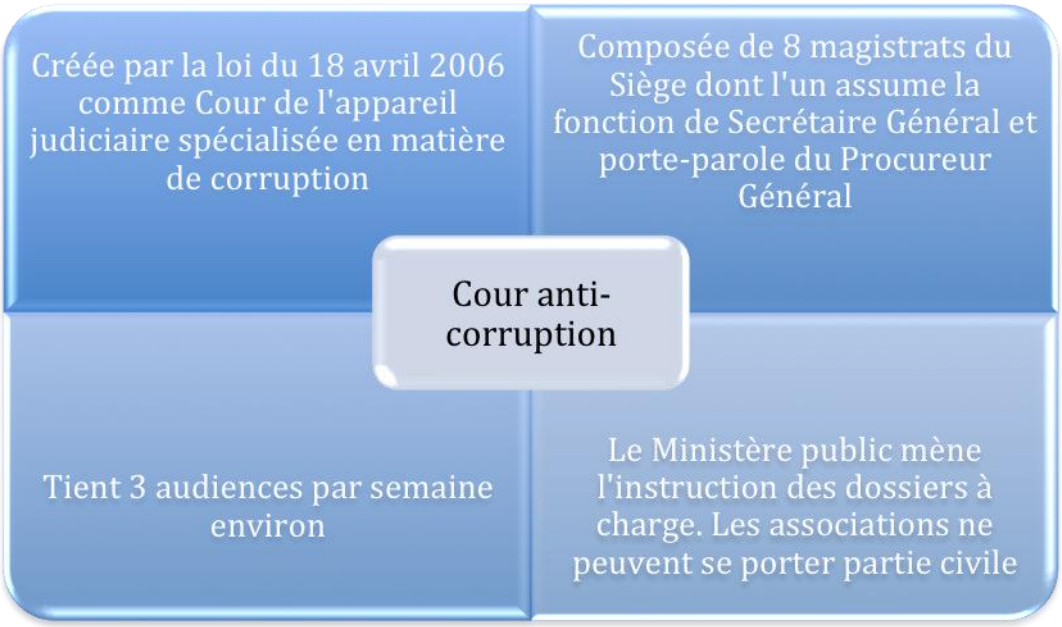
Le PEFA 2009 estimait que les bailleurs ne fournissaient pas de données périodiques infra annuelles. La notation 2012 manifeste une certaine amélioration, notamment pour les projets structurés peu importants en nombre (environ 50 sur 500) mais importants en masse (90 %) qui établissent des rapports périodiques. Les délais de décaissement s'écartent fortement des prévisions (mais pour des raisons qui peuvent tenir aux bailleurs comme au partenaire national, compte tenu des conditionnalités).
Les bailleurs utilisent de façon encore trop limitée les procédures nationales pour les appuis autres que les appuis budgétaires.

Mesures anti-corruption

La lutte anti-corruption est organisée par la loi n° 1/12 du 18 avril 2006 portant sur les mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes, mise en œuvre par deux institutions spécialisées :

[12] Il n'y en avait pas en 2008.
[13] La mission PEFA n'a pu obtenir de réponses à ses demandes réitérées d'entretien avec des représentants de l'Assemblée Nationale en sorte que les indicateurs PI-27 et PI-28 n'ont pu être traités et qu'ils restent non notés.

la Cour Anti-corruption et la Brigade Spéciale Anti-corruption[14].



La Brigade Spéciale Anti-corruption

La Brigade a été créée par la même loi qui a institué la Cour Anti-corruption et rattachée, comme l'IGE, au Ministère de la bonne gouvernance et de la privatisation. Elle a commencé à fonctionner en juin 2007. Elle compte 40 officiers et est décentralisée en 8 commissariats régionaux (y compris celui de Bujumbura). Elle fonctionne selon le modèle de la police judiciaire.

Afin de soutenir ses efforts dans la lutte contre la corruption, en mai 2011, le forum politique du groupe de coordination des partenaires (GCP) a validé la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, laquelle s'articule autour de quatre axes principales, à savoir : (i) la gouvernance politique et démocratique, (ii) la gouvernance administrative, (iii) la gouvernance économique, ainsi que (iv) la gouvernance sectorielle.

[14] Comme reporté dans une étude récente de l'UE la Cour Anti-corruption a connu depuis sa création beaucoup d'affaires (653 affaires inscrites) dont elle en a traitées une très grande majorité : 374 ont fait l'objet d'une décision définitive (115 ont été frappées d'appel, 31 personnes inculpées ont été acquittées. La procédure d'appel – à la Cour suprême – qui est lente a freiné la procédure.
La Cour considère que tous les dossiers transmis par l'IGE ont fait l'objet de suites judiciaires ; l'IGE a le sentiment inverse. En fait, il semble que la Cour ne tienne pas l'IGE informée des suites données à ses saisines, comme l'IGE ne s'enquière pas auprès de la Cour des suites qu'elle donne à ses transmissions de dossiers. Cette absence d'informations mutuelles est préjudiciable à la bonne marche des institutions ; elle est démobilisatrice pour les inspecteurs de l'IGE.
La Brigade est active : elle a transmis 562 dossiers au Parquet Général de la Cour Anti corruption. Le total du préjudice au Trésor pour ces dossiers a été de 17,75 milliards de FBU. La Brigade a permis d'en recouvrer 3,4 milliards.
La Concussion (pour l'essentiel : perception de salaires indus ; fonctionnaires fictifs ; diplômes obtenus frauduleusement) et le détournement sont les infractions les plus fréquentes (116 dossiers et 60 sur 229 pour Bujumbura).

Vu le contexte de fragilité (politique) et post-conflit, avec une administration faible, on peut observer une tendance positive due à la réforme de la gestion des finances publiques qui est mise en œuvre. Après deux ans de mise en œuvre, des améliorations sur plusieurs phases du cycle budgétaire sont constatées. Egalement, au niveau anti-corruption, des actions politiques et législatives sont prises pour pouvoir stabiliser le pays et gérer la corruption.

2.2 Cadre de la politique sectorielle Education du Burundi

Etat membre des Nations Unies, le Burundi s'est engagé en 2000 dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont le deuxième axe vise à assurer une éducation primaire pour tous. Ceci est repris dans la politique sectorielle de l'éducation, décrite dans le Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) 2013-2020 qui repose sur les priorités de développement énoncées par l'Etat dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2e génération (CSLP II).

2.2.1 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

La volonté du gouvernement d'étendre l'accès à l'éducation primaire pour tous s'est traduit par la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement primaire en 2005. Cela a constitué une étape significative et a entraîné une forte accélération des taux bruts de scolarisation. Cette amélioration a notamment profité aux filles, qui aujourd'hui fréquentent l'école primaire autant que les garçons. Cependant, en raison d'un taux d'abandon élevés, environ un enfant sur deux n'a pas terminé le cycle primaire.

Le rapport d'évaluation effectué en 2010 sur les progrès réalisés par le Burundi dans le domaine des OMD révèle de bons résultats dans les secteurs de l'éducation et de la santé, grâce notamment aux mesures prises par le gouvernement concernant la gratuité de l'enseignement primaire.
La mise en œuvre du CSLP-II devrait permettre, d'une part, de renforcer et pérenniser les acquis et progrès déjà réalisés et, d'autre part, d'adopter des politiques qui accélèreront l'atteinte des objectifs pour lesquels le Burundi semble avoir été moins performant.

2.2.2 Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II)

Afin de jeter les bases de la démarche participative, de définir les programmes de sortie de crise et de renouer avec la communauté des bailleurs, le Burundi a élaboré un Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) intérimaire en 2003. En mai 2004, avec le

rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a conçu un CSLP (2007-2011) complet.

Comme cela avait été le cas pour le CSLP I, l' l'élaboration du CSLPII (2012-2015), a été largement participative. Ce processus a impliqué les représentants des groupes sectoriels et thématiques, les communautés de base, le secteur privé, la société civile, le Parlement et les partenaires au développement. Il a favorisé l'internalisation et l'appropriation des priorités du CSLP II et a permis à tous les acteurs d'acquérir le même niveau de compréhension des enjeux.

Le CSLP II a sélectionné quatre axes stratégiques qui couvrent toutes les priorités, notamment :

- le renforcement de l'Etat de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité de genre. Ce chapitre couvre également la sécurité, la lutte contre la corruption et la performance des institutions publiques ;
- la transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois, y inclus l'emploi des jeunes ;
- l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base et le renforcement de la solidarité nationale ;
- la gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

C'est le cadre de dialogue conjoint qui, en 2011, a produit le chapitre éducation du CSLP-II. Ce texte propose un bilan succinct du secteur et présente les défis et principales orientations, Ce texte met l'accent sur les principaux sous-secteurs, l'amélioration des rendements, la gestion du système et l'insertion professionnelle des jeunes et indique la nécessité de lier le PSDEF alors en révision avec le CSLP II.

2.2.3 Révision du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF)

Le souci de définir d'une manière cohérente l'avenir du secteur de l'éducation s'est manifesté en 2005. Cette année marque le début de l'élaboration d'un diagnostic approfondi de la situation du secteur de l'éducation qui a abouti à un Rapport documenté sur l'Etat du Système Educatif National (RESEN)15. Ce dernier a servi de base à l'élaboration du PSDEF, couvrant la période 2009-2016.

En 2010, à l'issue d'élections, le gouvernement a annoncé son intention de modifier la structure de son système éducatif et de promouvoir en lieu et place du cycle primaire et du premier cycle du secondaire un bloc d'éducation de base pour tous, constitué de neuf années de scolarité : **l'enseignement fondamental**. Cette mesure devrait donner à tous les enfants burundais l'opportunité d'atteindre l'âge de l'insertion active dans

[15] RESEN, Diagnostic et perspectives pour une nouvelle politique éducative dans le contexte de l'EPT et de la recherche de la gratuité de l'enseignement primaire.

la société munis des savoirs, savoirs être et savoirs faire consolidés et utilisables dans leur appréhension de leur environnement. Ces mesures ont pour ambition d'éviter trois écueils : (i) les faibles taux d'achèvement au primaire (dus à l'absence de perspectives), (ii) les redoublements opportunistes en fin de cycle primaire et (iii) l'inefficience des savoirs acquis durant les 6 années du primaire lorsque les enfants sont amenés trop jeunes à s'insérer dans la société.
Le CSLP II, adopté en 2012, donne à cette réforme **une priorité de premier rang** dans l'agenda national du développement, signe d'un **fort leadership politique attaché à la question.**

Cette nouvelle orientation implique une réforme de l'ensemble du système éducatif. Elle a poussé le gouvernement et les PTF à revoir en profondeur le diagnostic, le scénario de référence et la stratégie sectorielle pour la période 2012-2020. Le processus d'actualisation du diagnostic du système éducatif et la révision du modèle de simulation financière, ont été accompagnés dès 2011 par des experts résidents et externes (CTB, UNESCO/Pôle de Dakar, Banque Mondiale). La modélisation prend en compte les particularités du système éducatif burundais et les grandes orientations de la politique éducative du Gouvernement. Elle a comporté trois étapes : (i) la construction du modèle (définition des paramètres clés en fonction des caractéristiques du secteur, des indicateurs/cibles, des coûts unitaires, etc.); (ii) l'utilisation de cet outil pour tester différentes options et politiques de développement du secteur et (iii) le choix d'un scénario de référence présentant une politique équilibrée et financièrement soutenable selon les paramètres du modèle. La modélisation n'est pas une fin en soi et l'outil ne contient pas tous les paramètres mais constitue une aide considérable dans le processus de décision.

La révision du PSDEF s'est greffée sur ces travaux préparatoires. Elle a été pilotée par le MEBSEMFPA en étroite collaboration avec le MESRS et appuyée par une expertise internationale.

2.3 Orientations de la politique sectorielle de l'éducation 2012-2020

Le gouvernement du Burundi a fait de l'éducation une priorité politique et budgétaire. L'éducation bénéficie de 29,3 % des dépenses courantes de l'Etat, niveau que le gouvernement entend maintenir dans les années à venir. Le PSDEF permettra d'offrir aux autorités budgétaires un cadre qui, d'une part, garantisse l'usage des financements pour l'atteinte des objectifs identifiés et, d'autre part, fédère les ressources extérieures dont le pays aura encore besoin pendant plusieurs années.

Le plan sectoriel a été développé en suivant un scénario financier montrant que sur une longue période, de 2012 à 2020, l'écart entre les ressources intérieures mobilisées et les besoins en dépenses courantes reste maîtrisé. Le poids relatif de la masse salariale dans les dépenses courantes diminue, de 79 % aujourd'hui à 71 % en fin de période, grâce à la transformation des anciens collèges en écoles fondamentales et à la suppression des doubles

vacations à deux enseignants. De cette façon, les ressources nationales excèdent toujours largement le paiement des salaires et peuvent couvrir une part croissante des dépenses courantes de qualité, en dépit de l'expansion considérable des effectifs scolarisés.

Des mécanismes de mise en œuvre et de suivi du PSDEF, comportant la tenue régulière de revues sectorielles, la gestion contrôlée du FCE, un rapportage fréquent et un pilotage politique interministériel de haut niveau, permettront à chacun des acteurs et des partenaires de contribuer à l'atteinte des objectifs.

2.3.1 Vue d'ensemble du secteur

La période 2003-2010 est caractérisée par un accroissement rapide et spectaculaire des effectifs scolarisés quasiment dans tous les ordres d'enseignement. Cette croissance des effectifs s'est accompagnée d'une amélioration de la couverture scolaire à tous les niveaux.

Au niveau du primaire, les effectifs ont doublé entre 2003 et 2010. En raison notamment de la suppression des frais de scolarité en 2005. Le TBS est passé de 64% en 2000/2001 à 138,3% en 2010/2011. Le taux d'accès en 1^{e} année du primaire est de 132% en 2010.

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général a également connu une forte hausse de ses effectifs scolarisés. Ce niveau accueille trois fois plus d'élèves en 2009 qu'en 2000. L'effectif est ainsi passé de 80.656 à 261.451 au cours de cette période, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14%. Néanmoins, en dépit d'une augmentation notable, le TBS pour le 1^{e} cycle demeure faible : 33,3% en 2010 tout comme le taux de transition entre le cycle primaire et le premier cycle secondaire (31%) en raison de la faible capacité du système à amener les élèves à la fin du cycle primaire et d'un fort contingentement dans l'accès au secondaire.

L'enseignement technique et le supérieur connaissent une progression lente (augmentation moyenne de 10% /an du nombre d'étudiants depuis 2000/01). Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 122 à 355 au cours de la période 2000-2009.

Evolution de la couverture scolaire

Principaux niveaux	Indicateur	2000-01	2009-10
Préscolaire	TBS	1,2 %	7 %
Primaire	TBS	63,5 %	134 %
Secondaire général	TBS	8,5 %	23 %
Dont 1er cycle	TBS	11,7 %	33 %
Dont 2ème cycle	TBS	3,3 %	7 %
Secondaire technique et FP	Elèves/100 000 hab.	77	246
Supérieur	Etudiants/100 000 hab.	122	355

Source : RESEN Burundi 2012

Malgré ces résultats encourageants, les abandons précoces sont encore nombreux. Aujourd'hui, un peu plus d'un enfant sur deux parvient en fin de cycle primaire (51,3 % en 2010), alors que tous ont été accueillis en première année. Au niveau du secondaire, le taux d'achèvement est de 19%. Les salles de classes sont en nombre insuffisant et beaucoup d'écoles n'offrent qu'un horaire réduit en raison de double vacation, qui conduit de nombreux enseignants à n'effectuer qu'une partie de leur service. L'insuffisance des apprentissages et le manque de place dans le secondaire entrainent une pratique massive du redoublement au cycle primaire (38,4% des effectifs au primaire en 2010/2011) qui, outre son effet négatif sur l'efficacité des coûts, est néfaste pour la rétention et l'achèvement.

Faiblement développé avec un nombre d'apprenants relativement stable au cours de ces dernières années, l'enseignement des métiers et la formation professionnelle aura un rôle majeur à jouer dans le cadre de la nouvelle politique éducative. Il s'agira (i) d'augmenter les effectifs bénéficiaires, (ii) de structurer le sous-secteur par une meilleure intégration au sein du secteur privé productif et (iii) de développer des partenariats public-privé.

2.3.2 La mise en place de l'enseignement fondamental pour un achèvement universel et une meilleure équité

La réforme de l'enseignement fondamental, annoncée en 2010 par le gouvernement, entend répondre aux défis relevés ci-dessus.

Cette réforme suppose :

- un effort important de constructions de salles de classes ;
- une politique de réduction des redoublements pour décongestionner les écoles et fluidifier les parcours scolaires ;
- la division par trois du nombre de classes travaillant en double vacation ;
- l'amélioration de l'horaire hebdomadaire des classes restant en double vacation.

La réduction des redoublements est la condition critique de la réussite de cette politique. La promotion semi-automatique (au sein de chacun des trois premiers cycles) sera instaurée, les enseignants recevront des instructions leur permettant de standardiser le niveau de leurs exigences académiques et leurs procédés d'évaluation, leurs encadreurs seront mandatés et formés pour exercer un suivi régulier de ces pratiques.

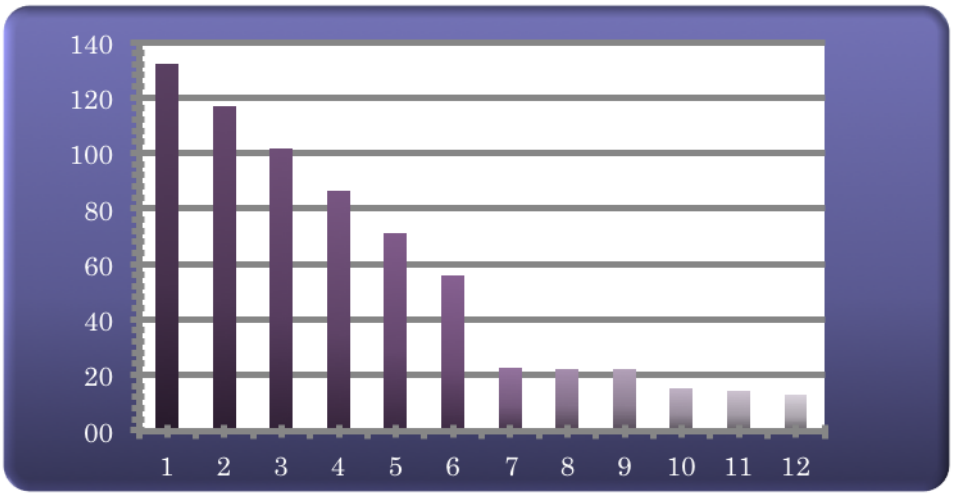
La restriction de l'accès à la 7ème année et aux suivantes sera progressivement levée. Cette mesure fera disparaître l'encombrement des classes de fin de primaire, en bonne partie causé par des redoublements opportunistes successifs d'enfants non admis dans les collèges et ne souhaitant pas interrompre leurs études pour autant.

Le parcours scolaire désormais favorisé pour le plus grand nombre possible d'enfants va donc de la 1ère à la 9ème année d'un bloc appelé *enseignement fondamental*. Pour un ensemble de raisons détaillées dans le PSDEF, cette mutation entraine une refonte des finalités, des programmes, des modalités d'organisation et d'évaluation en usage dans les classes. Le nouveau cycle 4 de l'enseignement fondamental a vocation à accueillir d'importantes cohortes. Il sera adossé aux écoles primaires et en sera le prolongement naturel dans ses finalités, ses méthodes et son organisation, Les enseignants y seront polyvalents et les programmes seront adaptés.

Cet ensemble de mesures volontaristes constitue une nouveauté dans la stratégie sectorielle. Il s'agit de donner à chaque enfant la chance d'achever au moins les six années du cycle primaire et d'accéder aux trois années supplémentaires, le menant jusqu'à l'âge du travail, de l'insertion sociale ou de la poursuite d'études plus ambitieuses.

Les effets attendus de ces mesures sur la scolarisation des enfants burundais est mise en valeur dans les schémas suivants où l'axe vertical représente les taux bruts d'accès et l'axe horizontal les grades de la scolarité :

Graphique 1 : Parcours scolaires des élèves dans le système éducatif burundais en 2010

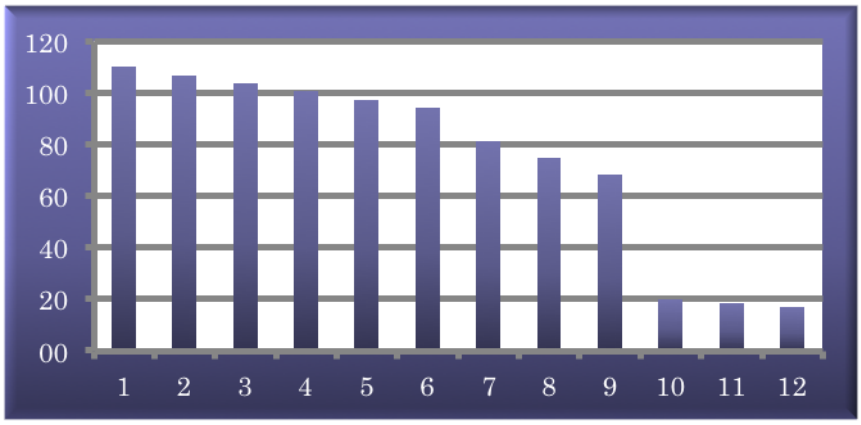


Source : Données tirées du scenario du modèle de simulation, 2012.

Aujourd'hui, le cumul des abandons précoces et de la régulation brutale de fin de cycle primaire fait sortir de l'école une majorité de jeunes insuffisamment formés et n'ayant pas encore atteint l'âge d'une insertion dans la société profitable à tous.

La stratégie nationale entend que la réforme proposée engendre, à l'horizon 2020, les résultats suivants:

Graphique 2 : Parcours scolaires des élèves du fondamental dans le système éducatif burundais **à l'horizon 2020**



Source : Données tirées du scenario du modèle de simulation, 2012.

La rétention dans les trois premiers cycles (années 1 à 6) s'est améliorée, ainsi que l'accès au cycle 4 (années 7 à 9), de sorte que les trois quarts des enfants atteindront la fin de l'école fondamentale. Dans le même temps, une régulation sélective permet une croissance légère et maîtrisée des effectifs de l'enseignement secondaire général et pédagogique (années 10 à 12).

2.3.3 Une évolution de la gestion du système

Accélérer la déconcentration

Le MEBSEMFPA est un des Ministères engagés dans la déconcentration administrative et financière. Il a déjà amorcé cette avancée par la création des directions communales et provinciales de l'enseignement (DCE et DPE) ainsi que par la mise en place de circuits financiers permettant à tous les acteurs de terrain, y compris les écoles, de disposer de budgets de fonctionnement.

L'accélération de ce mouvement de déconcentration constitue l'axe stratégique de la gouvernance du PSDEF.

Ainsi, les travaux de génie civil, prévus par le plan, seront en grande partie le fait de maîtrises d'ouvrage locales, communautaires ou communales. L'administration centrale limite volontairement son rôle au choix des sites, à la supervision, à l'appui technique aux maîtrises d'ouvrage et au contrôle de la qualité. Ces dispositions permettront de démultiplier les capacités de construction dont le volume induit par la réforme est considérable.

Dans les activités pédagogiques, c'est un encadrement de proximité renforcé, à l'échelon communal, qui aura la tâche de piloter les principales mesures de la réforme de l'enseignement fondamental, comme la gestion des redoublements.

En matière de gestion des ressources humaines, le recrutement des enseignants est déjà déconcentré, ainsi que leur affectation. Les administrations sectorielles locales auront à piloter le mouvement de redéploiement des enseignants déjà commencé et seront redevables d'un emploi plus efficace des services enseignants (limitation du taux de suppléance, amélioration des horaires des classes en double vacation, diminution du nombre de situations de double vacation).

Renforcer les capacités critiques pour le pilotage de la réforme et du PSDEF

Le PSDEF est un programme ambitieux, dont l'exécution va solliciter tous les acteurs du système éducatif.
La stratégie sectorielle a fait le choix de concentrer les efforts de développement institutionnel sur des capacités critiques pour sa mise en œuvre. Il s'agit de :

- la gestion budgétaire et financière, de façon à garantir l'efficacité dans l'exécution des dépenses, en particulier par le truchement du FCE;
- la gestion des ressources humaines, dans la mesure où l'utilisation plus rationnelle des personnels enseignants est la condition pour que l'expansion de l'offre puisse se réaliser sans explosion des coûts ;
- la supervision pédagogique, dont le rôle sera d'accompagner la réforme de fond de l'enseignement fondamental et en particulier, de s'engager dans la bataille du redoublement et de la qualité ;
- l'information statistique et la planification, clef de voûte du pilotage du système ;
- la maîtrise d'ouvrage des constructions, le rythme de ces dernières devant atteindre un niveau jamais atteint jusque là.

2.3.4 Des stratégies d'expansion raisonnée pour l'ensemble du système

La stratégie sectorielle englobe des projets d'évolution pour les autres sous-secteurs de l'éducation et de la formation. Ces projets ont en commun de mettre en parallèle des efforts de structuration et une expansion sous contrôle.

L'enseignement des métiers, la formation professionnelle et l'enseignement technique développeront des partenariats avec le secteur privé productif (mise en place d'un cadre national des certifications et des qualifications, création d'un fonds d'appui à la formation professionnelle), l'extension de l'autonomie financière des établissements et l'augmentation de l'offre de formations avec comme objectif un centre d'enseignement des métiers (CEM) par commune et un centre de formation professionnelle (CFP) par

province, avec des missions élargies englobant l'appui à l'insertion. Des pôles d'excellence sous forme d'instituts polytechniques d'enseignement des métiers et de formation professionnelle seront crées au niveau régional d'abord et ensuite au niveau provincial.

L'enseignement secondaire général et pédagogique verra ses effectifs s'accroître, mais une régulation renforcée à la fin de la 9ème année du fondamental permettra de maîtriser cette croissance. Des efforts de qualité seront entrepris, avec une révision des programmes en lien avec le nouveau profil des élèves issus du fondamental et un accroissement des dépenses de qualité. L'orientation des élèves vers les séries scientifiques et technologiques sera promue. Les filières pédagogiques des lycées seront supprimées au profit des écoles normales, qui correspondent mieux aux exigences du nouvel enseignement fondamental et qui offrent un niveau d'éducation plus élevé en partie garant d'une meilleure performance dans l'enseignement fondamental.

L'enseignement supérieur met en place la réforme BMD (Bachelor, Master, Doctorate), développe une offre de formation technologique post-secondaire à cursus courts, régule les flux entre les filières au moyen d'une politique ciblée et contingentée des bourses, promeut l'orientation vers les établissements privés et s'appuie sur le renforcement des partenariats sous-régionaux nécessaires pour l'extension des possibilités offertes aux étudiants. L'amélioration de la qualité des enseignements est attendue de la réforme BMD qui contribuera à améliorer le taux d'encadrement des étudiants et de la mise en place d'un système d'assurance-qualité. Dans le domaine de la professionnalisation et du développement des sciences et de la technologie, le Ministère mettra en place des Instituts post secondaires, des Campus et Instituts de sciences et technologie avec un souci de décentralisation au niveau régional et provincial.

L'éducation préscolaire est appelée à poursuivre son expansion par le développement d'une offre communautaire. L'effort des autorités portera sur l'appui et l'accompagnement des initiatives communautaires. L'alphabétisation suivra un chemin similaire, avec des offres étendues relevant d'opérateurs de la société civile, soutenus par une aide et un encadrement publics.

Pour tous les secteurs de l'éducation et en particulier l'éducation fondamentale, un accent fort sera mis sur l'amélioration de l'équité. L'horaire des classes sera harmonisé de façon à ce que les élèves des classes en double vacation ne soient plus pénalisés sur ce terrain. Les enfants et jeunes défavorisés ou à besoins spécifiques bénéficieront d'appuis par le biais de financement mis en œuvre par des ONG ou d'autres opérateurs. Les besoins des enfants en situation de handicaps moteurs seront intégrés dans les plans des nouvelles constructions scolaires.

2.4 Le financement public du secteur de l'éducation

2.4.1 Ressources du secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation du Burundi est financé par trois principales catégories de financements :

- le budget général (inclus l'apport des appuis budgétaires globaux), qui représente en 2011, 72 % des ressources totales ;
- le programme FCE, inscrit dans un budget d'affection spéciale (BAS), représentant avec 13,9 millions USD en 2011[16], 8 % du budget total ;
- les projets extrabudgétaires (projets multilatéraux, bilatéraux et ONG), gérés chacun selon des modalités qui leur sont propres, qui avec 34,5 millions USD, représentent 20 % du total.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses publiques de l'Etat en faveur de l'éducation.

Années	Dépenses publiques d'éducation, (milliards FBU)	Dépenses publiques d'éducation en % des Dépenses Publiques totales	Dépenses d'éducation en % du PIB
2003	31,54	14,03	4,9
2004	37,09	12,74	5,07
2005	44,13	13,95	5,13
2006	66,58	18,39	7,03
2007	69,39	17,01	6,55
2008	112,54	22,99	8,12
2009	123,64	24,32	7,55
2010	178,81	21,43	9,75

Source : RESEN 2012

Les moyens consacrés au secteur de l'éducation ont connu une augmentation majeure sur la dernière décennie (augmentation en moyenne de 14% par an, un « choc » est d'ailleurs observé en 2009), témoignant d'une réelle priorité nationale accordée au secteur de l'éducation.

2.4.2 Budget sectoriel : catégories de dépenses

Concernant spécifiquement les dépenses publiques d'investissement relatives au secteur éducatif, leur part dans les dépenses totales reste relativement limitée (7% des dépenses publiques d'éducation en 2010). Leur évolution a été relativement contrastée ; deux grandes phases peuvent être observées : i) durant les années 1994-1999, le niveau de ces dépenses était extrêmement faible et ne représentait en moyenne qu'environ 3 % des

[16] Valeur au taux de change du 18 juillet 2012 (Un USD est égal à 1425,81 Francs burundais).

dépenses du secteur et à peine 1,7 % des dépenses publiques d'investissement totales ; ii) en revanche, le début des années 2000 a été marqué par une augmentation significative des dépenses d'éducation pour atteindre en moyenne 15,4% sur la période 2001-2004. Les cinq dernières années ont été marquées par une évolution relativement instable de ces dépenses d'investissement, mais on peut observer une stabilisation entre 2008 et 2010, où elles représentent en moyenne 8,4% des dépenses publiques totales d'éducation.

3. PROGRAMME FONDS COMMUN DE L'EDUCATION

3.1 Historique du Programme

3.1.1 Evolution du FCE vers le BAS/FCE : vers plus d'alignement

En vue de soutenir la stratégie sectorielle de l'éducation du Burundi par une assistance technique et financière, plusieurs bailleurs du secteur se sont engagés dès 2007 à harmoniser et mutualiser leurs interventions au sein d'un fonds commun. Ce programme de financement conjoint contribue à financer l'ensemble des opérations nécessaires à l'amélioration du système éducatif.

Démarré en 2009, le FCE a pour but d'appuyer le gouvernement burundais dans la poursuite des objectifs du PSDEF, notamment aboutir en 2015 à une éducation de qualité pour tous, financièrement soutenable à long terme. Il est régi par une Lettre d'Entente et un Manuel de Procédures.

La Lettre d'entente et le Manuel de Procédure, premières versions, ont été signés en 2008. Ces documents ont à l'époque été élaborés sur base du fonctionnement du PARSEB (Programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Education au Burundi, financé par la Banque Mondiale). Le bilan du mécanisme a amené les PTF du Fonds Commun à revoir la Lettre d'Entente et le Manuel de Procédures en vue d'établir, dès 2011, le Budget d'Affectation Spéciale (BAS). Le Manuel de Procédures révisé du FCE a été signé en décembre 2010 par les Ministres en charge de l'éducation et de la formation (MEBSEMFPA et MESRS), le Ministre en charge des Finances et les PTF du FCE.

Cette révision du FCE et de ses procédures visait à renforcer l'appropriation par les institutions nationales des opérations et des financements dédiés au secteur de l'éducation. Les mécanismes opérationnels et financiers décrits dans le Manuel de Procédures ont été conçus dans le but d'aligner l'appui sur la stratégie sectorielle nationale et d'apporter au MEBSEMFPA un financement complémentaire au budget de l'Etat pour soutenir sa politique éducative. Ils appliquent les principes suivants : (i) un alignement des procédures sur les systèmes nationaux, notamment une harmonisation plus forte des procédures du FCE avec les

procédures nationales, (ii) la nécessité de placer au centre de l'exécution des activités et des dépenses le Ministère en charge de l'éducation et d'éviter les structures ad hoc de gestion, (iii) le renforcement de l'approche programme et sectorielle (mise en œuvre d'une politique sectorielle reposant sur une programmation financière à moyen terme englobant toutes les ressources du secteur, une planification des activités exhaustive et cohérente, des indicateurs et cibles clairs et mesurables et un dispositif institutionnel permettant une concertation régulière entre le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers) et (iv) la redevabilité des acteurs nationaux.

Ce BAS / FCE constitue le premier Budget d'Affectation Spéciale au Burundi et constitue un exemple particulièrement suivi par le Gouvernement du Burundi.

Depuis le 1er janvier 2011, les financements du FCE sont gérés par le MEBSEMFPA à travers le BAS annexé au Budget Général de l'Etat selon les procédures révisées alignées sur les systèmes nationaux.

Ce programme de financement conjoint est soutenu à partir de 2012 par la Belgique (8,8 M€ - 2012/2014), l'Agence Française de Développement (AFD, 4 M€/2013-2014), la Norvège (15,855 M€/2012/2014) et, si le dossier de requête est approuvé, le Partenariat Mondial pour l'Education (52,9 MUSD, soit 40,015 M€/2013-2015).

Au 30 juin 2012, le FCE a reçu les financements de la Coopération belge, de l'AFD, du DFID et du Luxembourg comme suit.

Partenaires	Montant décaissé en USD
AFD	6.220.625
Coopération belge	6.271.000
DFID	5.937.517
Luxembourg	1.254.317
Total	**19.683.459**

En 2012, le FCE recueille 30,82 % des appuis extérieurs au secteur de l'éducation et de la formation. Cette part s'élèvera à 57,42 % en 2013 lorsqu'il sera abondé par le PME. Le FCE deviendra alors la première modalité nationale de gestion de l'aide extérieure.

3.1.2 Performances et atouts de l'instrument

Malgré un démarrage tardif, justifié par la nomination des intervenants dans la chaîne de la dépense par le Ministère en charge des finances et par la mise en place des outils de gestion comptable et financière et les formations y afférentes, le taux d'engagement des fonds pour la première

année (2011) a été de 93,8%. Le taux d'exécution financière a été de 49% en ramenant l'exécution de la maîtrise d'ouvrage déléguée sur une base annuelle. Le taux de décaissement est moyen mais satisfaisant pour une première année. Il s'explique par les lenteurs des procédures de passation de marchés et non par un dysfonctionnement de la chaîne de la dépense. La prise en charge des projets de dépense est fluide et rapide. Le reporting financier est réalisé sur une base mensuelle, semestrielle et annuelle avec fiabilité et exhaustivité et a été évalué positivement par les missions périodiques d'audit.

Renforcement de l'approche sectorielle

Les procédures d'opération du FCE ont été conçues dans l'optique de renforcer l'approche sectorielle et programmatique de l'éducation. Les mécanismes d'exécution et d'opérations du FCE doivent inciter les institutions nationales à (i) mieux planifier et rendre compte de l'ensemble des activités du secteur, tout financement confondu, (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre de la politique nationale à travers la standardisation des tâches et le développement de l'administration centrale et déconcentrée et (iii) améliorer la gestion budgétaire, comptable et financière.

Le FCE a également un rôle à jouer dans le dialogue et le pilotage sectoriel via les instances de concertation (GSE). L'association étroite des PTF du FCE à la révision du PSDEF et à la définition de ses orientations stratégiques en constitue un exemple.

Effets leviers sur la gestion des finances publiques et l'utilisation performante des ressources du budget général

Le BAS/FCE, selon les nouvelles procédures mises en œuvre depuis 2011, constitue un **acquis important en tant que mécanisme d'aide et de financement.** Cet instrument a impulsé l'installation de la chaîne de la dépense au sein du Ministère en charge de l'éducation et de la formation au début de l'année 2011. Ses effets leviers se font sentir en matière de : (i) déconcentration, (ii) tenue de la comptabilité et des pièces justificatives y afférentes, (iii) procédures de gestion et de suivi, (iv) suivi analytique de l'utilisation des ressources sur le budget général et sur les financements extérieurs et (v) responsabilisation accrue des entités du système éducatif. Certains effets sont déjà bien visibles.

Les **procédures du manuel visent en effet à inciter à la déconcentration des actions du secteur** et à privilégier un encadrement des activités dans les directions et inspections provinciales de l'enseignement ainsi que dans les centres d'enseignement des métiers. A cet égard, les procédures décrivent les opérations de planification et de reporting ainsi que de gestion financière des crédits transférés du BAS/FCE.

Les premiers transferts financiers vers les directions et inspections provinciales de l'enseignement ont été réalisés en 2011. Ils ont été étendus aux directions et inspections communales en 2012.

Le financement de la déconcentration permet aujourd'hui de renforcer l'encadrement pédagogique de proximité des écoles tout en augmentant la capacité d'absorption des financements du secteur. Des transferts financiers ont également concerné (i) toutes les écoles primaires du pays afin de compenser la gratuité scolaire et (ii) les centres d'enseignement des métiers. **Le potentiel d'effet de levier sur les autres domaines cités précédemment est également très important,** notamment sur l'utilisation des ressources de l'éducation financées par le budget général et sur le développement d'une planification sectorielle intégrée des activités financées tant par le FCE que par le budget de l'Etat.

3.2 Description du Programme

3.2.1 Mécanismes d'exécution des dépenses

Les **procédures d'exécution financière du FCE s'inscrivent dans le processus de réformes de la gestion des Finances Publiques (GFP)** du Burundi précisées dans le règlement général de la gestion des budgets publics (RGGBP) et l'anticipent sur certains aspects. Ainsi, la gestion du BAS/FCE repose sur la séparation stricte des fonctions d'ordonnateur et de payeur et sur la décentralisation de la chaîne de la dépense, deux éléments clés de la réforme de la GFP. Ce **mécanisme place les instances nationales comme pilote pour l'exécution ou utilisation des ressources externes et constitue une avancée importante pour le renforcement des capacités**. Le Gouvernement, à travers les Ministères des finances et de l'éducation, a encouragé et appuyé l'application pour le FCE des nouvelles dispositions nationales de gestion des budgets publics. Le BAS est pour les autorités une expérience pilote qui ouvre la voie à la modernisation et à la réforme des finances publiques. **Les résultats encourageants du FCE dès son lancement ont été observés par le Gouvernement et tous les partenaires.**

Instrument budgétaire

Le BAS/FCE est adossé à un budget inscrit en Loi de finances, à côté du budget général de l'Etat. Il est constitué de chapitres budgétaires en recettes et en dépenses. Il est obligatoirement voté en équilibre. Il retrace toutes les opérations budgétaires convenues entre les partenaires et le Gouvernement.

Responsabilités

La feuille de route pour la réforme de la gestion des finances publiques tracée par le Burundi est centrée sur une plus grande transparence et une responsabilité accrue des Ministères dépensiers. D'ici 2014, l'ordonnancement des dépenses du Budget Général pourra être transféré à des Ministères pilotes. Depuis 2011, le MEBSEMFPA assure déjà l'ordonnancement des ressources du FCE.
Ainsi, le Ministre en charge des finances est responsable de l'exécution financière du BAS/FCE dont il est l'ordonnateur principal. Sous sa responsabilité, l'ordonnancement secondaire est confié au Ministre de

l'éducation et de la formation. Le contrôle financier a priori est assuré par le Contrôleur des Engagements des Dépenses (CED) désigné par le Ministère en charge des finances. Le paiement des dépenses est assuré par le comptable public assignataire du BAS et l'ordonnateur trésorier du Burundi.
La comptabilité du BAS est double. Elle est d'abord tenue par le Ministère en charge des finances à travers le système intégré de gestion (SIGEFI). Dans ce système sont enregistrées toutes les opérations de l'engagement des dépenses au paiement. La comptabilité du BAS est également tenue par la direction générale des finances du Ministère de l'éducation selon les plans budgétaire, comptable et analytique. Cette double comptabilité est justifiée par les insuffisances fonctionnelles du SIGEFI dont le renforcement est en cours.

Manuel de Procédures

L'exécution des opérations et des financements du BAS/FCE est réglé par un manuel de procédures. Ce dernier fixe dans une première section les règles des opérations à réaliser en amont et en aval de l'exécution financière proprement dite. Ces opérations sont au service des fonctions suivantes (i) la planification annuelle des activités et des ressources du FCE, ainsi que du budget général alloué à l'éducation, (ii) le suivi et le reporting technique et financier du FCE ainsi que du budget général alloué à l'éducation et (iii) la description des mécanismes non financiers de préparation des transferts de crédits aux services déconcentrés, aux écoles et centres de formation professionnelle, la réalimentation du fonds et la régulation budgétaire. Les procédures ont été définies pour servir l'approfondissement de l'approche sectorielle et englober avec progressivité l'ensemble des activités du secteur de l'éducation et de la formation.

Le manuel décrit également les procédures d'exécution financière opposables aux Ministères de l'éducation et des finances. Il précise les modalités de transfert des ressources aux services déconcentrés, aux communes, aux écoles et aux établissements de formation. Sont également décrites les opérations à réaliser par les bénéficiaires pour déclencher, exécuter et rendre compte des fonds qui leurs sont confiés. Pour la phase administrative et comptable de la dépense, le manuel décrit les procédures en vigueur au Burundi en référence au Règlement général de la gestion des budgets publics adopté par le Gouvernement en 2011.

Passation des marchés

En ce qui concerne les procédures de passation des marchés publics, la procédure retenue est celle détaillée dans le code des marchés publics en vigueur au Burundi. Ce code, appliqué depuis 2008, règle en conformité avec les normes internationales et de manière satisfaisante le système national de passation des marchés publics. Il garantit une bonne compétition et une bonne transparence aux différentes étapes du processus. La Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP) et l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) assurent le contrôle a priori des marchés et la régulation du système.

Contrôle et audit

Les PTF ont souhaité recourir avec modération aux avis de non objection (ANO) et un équilibre a été défini entre des contrôles ex ante et ex post des dépenses. Le compromis trouvé est favorable à la responsabilité et la redevabilité des gestionnaires du FCE. Ainsi les ANO délivrés par les partenaires portent uniquement sur les marchés des salles de classe (y compris les contrats de délégation de maîtrise d'ouvrage) et les marchés des manuels scolaires. Le plan de renforcement des capacités est dimensionné en rapport avec cette option qui permet d'éviter beaucoup de lenteurs dans l'exécution des financements tout en réduisant le risque fiduciaire.

Des audits internationaux indépendants du BAS sont réalisés périodiquement. Ils sont mobilisés par un Partenaire Technique et Financier. L'auditeur doit exprimer une opinion motivée sur l'utilisation des fonds du FCE et contrôler le respect des procédures, la justification des dépenses et les états financiers. Il est recruté pour une période de deux ans selon une procédure de qualité / coût pondérée à raison de 80 points pour l'offre technique et 20 points pour l'offre financière. Chaque rapport d'audit inclut une dimension d'analyse technique de la chaîne de la dépense du BAS afin de formuler des recommandations. Les DPE / IPE, DCE / ICE, écoles, établissements de formation, établissements publics, Collectivités Territoriales sont inclus dans le champ de l'audit.

Les PTF peuvent solliciter l'Inspection Générale d'Etat et la Cour des Comptes pour conduire des contrôles de l'emploi des ressources du FCE, conformément à leurs mandats. L'audit comptable et financier est complété par des audits techniques ou des études de traçabilité de la dépense qui peuvent porter sur les réalisations physiques, les acquisitions de biens et de services, les transferts et subventions aux entités publiques et privées du secteur.

Trésorerie

Les ressources du BAS/FCE sont doublement isolées des ressources de l'Etat. Les partenaires abondent un premier compte à la Banque de la République du Burundi (BRB) dénommé compte pivot et qui fonctionne comme un réservoir de liquidités. Ce compte alimente ensuite le compte spécifique du BAS/FCE domicilié également à la BRB. Les mouvements financiers du compte pivot vers le sous-compte BAS/FCE sont de la compétence du Trésorier Ordonnateur du Burundi et soumis au préalable à des conditions précisées dans le Manuel de Procédures, ainsi qu'à l'avis des PTF. Ces dispositions rendent les ressources du BAS/FCE traçables et non fongibles dans le budget de l'Etat.

Accompagnement et renforcement des capacités

La bonne performance de l'instrument est en partie le résultat des mesures d'accompagnement et de renforcement des capacités qui ont été définies et mises en œuvre dès l'installation du BAS. Ces mesures et activités avaient également pour objectif de réduire les risques de gestion identifiés lors de la révision du FCE. Un plan de renforcement des capacités a été élaboré en

même temps que le Manuel de Procédures. Il est mis en œuvre depuis le démarrage du BAS/FCE et mobilise les assistances techniques suivantes :

- une assistance technique résidente logée au sein du MEBSEMFPA pour le suivi et la gestion du FCE ;
- un appui perlé de plusieurs experts nationaux et internationaux pour les fonctions de planification des activités et des ressources dans les services centraux et déconcentrés, de gestion budgétaire, comptable et financière, de reporting technique et financier et de passation des marchés.

La complémentarité des appuis résidents et perlés ont permis un bon encadrement et le renforcement des tâches de gestion de l'ensemble de la chaîne de la dépense du BAS/FCE. La discontinuité des appuis techniques (appuis perlés) a permis l'internalisation rapide des mécanismes de gestion et un leadership satisfaisant du Ministère de l'éducation.

La capacité d'absorption actuelle du FCE devra au moins doubler dans les trois prochaines années. Par ailleurs, au-delà des progrès déjà accomplis, il sera nécessaire de renforcer encore la transparence dans l'utilisation des fonds et de mettre davantage en évidence la transformation des moyens mis à disposition en résultats tangibles dans les salles de classe.

En conséquence, les PTF envisagent de poursuivre, et même d'amplifier, les actions de renforcement des capacités structurantes et d'accompagnement dans l'exécution du FCE.

Dans la continuité des expertises déjà présentées plus haut, les PTF envisagent de mobiliser une assistance technique internationale résidente d'une durée de trois ans pour l'appui à la programmation, au reporting et à la coordination de l'exécution du BAS et du PSDEF. En outre, cette fonction permettra la promotion des bonnes pratiques développées dans le cadre du FCE pour accroître leur effet de levier sur la programmation et l'exécution du programme sectoriel.

Une assistance technique internationale résidente, d'une durée de 2 ans, sera également mise à disposition du Bureau des Infrastructures du MEBSEMFPA pour l'appuyer dans ses fonctions de :

- supervision des chantiers ;
- appui conseil aux services déconcentrés ;
- coordination du programme de constructions scolaires et choix des sites prioritaires ;
- et définition des normes de construction et d'équipement.

Elle appuiera également une réflexion sur la diversification des maîtrises d'ouvrage et des maîtres d'œuvre étant donné que les constructions scolaires sont un des piliers de la stratégie sectorielle.

Au-delà de ces appuis, les appuis suivants sont envisagés par d'autres sources de financement, notamment :

- un appui au développement organisationnel dans les services centraux et déconcentrés du MEBSEMFPA et un appui au pilotage pour la mise en œuvre du PSDEF via un fonds d'appui belge ;
- des appuis en faveur de la qualité des apprentissages, notamment l'évaluation des acquis des élèves, les dispositifs de formation continue ou la révision des curricula;
- des expertises ponctuelles et des études complémentaires à identifier lors de programmation annuelles, financées à travers le FCE.

3.2.2 Procédures de financement du Programme

Conditions de décaissement

Les conditions de décaissement des financements du programme respectent le Manuel de Procédures du FCE. Ils sont développés pour accroître l'alignement sur le calendrier budgétaire du Burundi.

En accord avec les autres PTF du FCE, les conditions de décaissement des fonds belges et des fonds du GPE pour un versement dans l'année N+1 sont :

- plan d'actions annuel N+1 validé;
- plan de passation des marchés et de trésorerie N+1 validés (FCE) ;
- relevé bancaire du compte FCE (Décembre N) ;
- rapport de suivi technique et financier FCE N-1 validé;
- audit des états financiers N-1 ou plus récent validé.

Comme outils de suivi, les audits conseils trimestriels et des audits techniques ponctuels seront mobilisés selon les modalités décrites dans la lettre d'Entente et le Manuel de Procédures.

Les **audits financiers** (conseil et annuels) seront financés et contractés par les PTF selon leurs procédures [17]. La proposition convenue entre la Belgique, l'AFD et la Coopération norvégienne est la suivante :

	2012	2013	2014	2015
Audit Conseil	DIFD/Norvège	Norvège	Belgique	Belgique
Audit Annuel	Norvège	Norvège	Belgique	Belgique

[17] Ces instances sont décrites dans la section 6. Concertation et Coordination du secteur.

La proposition permet de faire un contrat d'un minimum de deux années favorisant ainsi une meilleure qualité sur le long terme, vu le caractère spécifique de l'audit.

Par ailleurs, les PTF pourront solliciter l'Inspection Générale d'Etat et la Cour des Comptes pour contrôler l'emploi des ressources publiques, notamment celles du FCE, conformément à leurs mandats.

Planification financière des contributions des PTF/FCE

Les PTF/FCE s'engagent dans la limite du possible à communiquer au Gouvernement le montant de leurs contributions financières programmées pour l'année n+1, en cohérence avec le Cadre des Dépenses à Moyen Terme des Ministères en charge de l'éducation et de la formation et le cycle budgétaire du Gouvernement, lors de la préparation de la Loi de finances n+1 (avril de l'année n).

Conformément à la Lettre d'Entente du FCE, Les PTF/FCE s'efforceront de trouver un consensus permettant à chacun de procéder au décaissement de leurs fonds dans des conditions satisfaisantes. Les versements des fonds alloués par chaque PTF/FCE sur le Compte pivot interviennent selon les modalités propres de leur convention de financement avec le Gouvernement selon le principe de concordance avec les besoins de financement des programmations annuelles – en particulier déterminés par l'exécution du FCE – et sur la base d'une concertation préalable. Chaque PTF/FCE s'efforcera de verser sa contribution annuelle en une seule tranche en début d'année sur la base du respect des conditions fixées dans son accord bilatéral.

Le calendrier des décaissements des PTF du FCE serait le suivant (proposé à titre indicatif et sujet à modification).

Partenaires	Décaissement (USD)				
	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**TOTAL**
Report et reliquat programmation année n-1	10,312,500	3,462,500	5,417,500	7,941,000	
Belgique	1,987,500	4.635.762	5.033.113		11.656.375
Norvège	7,000,000	7,000,000	7,000,000		21,000,000
AFD		2,650,000	2,650,000		5,300,000
GPE		8.600.000	20.600.000	24.300.000	52,900,000
TOTAL	19,300,000	26.348.262	40.700.613	32.241.000	

Taux de change :
1 $ = 0.755 €
1 € = 1700 BIF
** Dans les calculs on part de l'hypothèse qu'on absorbe 80% en execution par année en donc il y aura une report de 20%.*
*** La Contribution du GPE ne sera confirmée qu'en fin d'année 2012.*

4. RESULTATS ET SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME

4.1 Composantes du programme : un alignement sur la stratégie sectorielle de l'éducation

La stratégie sectorielle nationale (2012-2020), déclinée en programmes pluriannuel (2013-2015) et annuel[18], constitue l'unique cadre de référence au sein duquel le programme FCE inscrit ses interventions, principalement : constructions, réhabilitations, mobiliers et équipements, manuels et autres ressources pédagogiques, formation des maîtres et des cadres administratifs et moyens divers de fonctionnement.

L'exécution des ressources du FCE est soumise à l'élaboration d'une planification annuelle des activités et des ressources du FCE en cohérence avec les objectifs de la politique éducative, le cadre technique et financier pluriannuel du PSDEF, la complémentarité avec les activités et financements du budget général et les projets financés par les autres PTF.
L'exercice de planification est défini avec précision dans le Manuel de Procédures du FCE.

La planification annuelle du FCE poursuit les objectifs suivants :

- répertorier et optimiser la mise en œuvre des moyens pour réaliser les objectifs du PSDEF,
- quantifier les biens et les services à acquérir, les activités courantes et les investissements à réaliser en fonction des objectifs annuels devant être atteints,
- élaborer pour l'année n+1, un plan d'action exhaustif des activités à réaliser ainsi qu'un ciblage précis des bénéficiaires et mettre en cohérence les activités financées par le budget national, par le FCE et par les projets,
- dégager un plan de trésorerie pour le FCE,
- engager les activités et les dépenses lorsque leur opportunité est avérée et les crédits budgétaires disponibles.

[18] Le Plan d'actions sectoriel 2013 est situé en annexe 1. Il est donné à titre indicatif et n'a pas encore été soumis à la validation par les autorités nationales.

Avant le démarrage du cycle de planification, les PTF et le Ministère en charge de l'éducation et de la formation conviennent des enveloppes budgétaires suivantes[19] :

- crédits destinés aux crédits destinés aux entités déconcentrées (DPE / IPE et DCE /ICE),
- crédits destinés aux écoles et autres établissements d'éducation et de formation,
- crédits pour l'acquisition des manuels scolaires,
- crédits pour la construction des écoles.

La planification annuelle du FCE s'alignera sur le plan de mise en œuvre du PSDEF 2013-2015.

Par ailleurs, les dépenses du plan d'actions 2013-2105 sont centrées en priorité sur l'enseignement fondamental, comme le montre le tableau suivant :

Sous-secteur	**Part**
Préscolaire	0,73%
Fondamental	82,5%
Secondaire général et pédagogique	5,7%
Enseignement des métiers, technique et formation professionnelle	6,8%
Alphabétisation	0,07%
Développement institutionnel	4,2%
Total	100,00%

Le plan d'actions sectoriel 2013 regroupant l'ensemble des activités à mettre en œuvre dans le cadre de la 1e année d'exécution du PSDEF est présenté en annexe 1. Il regroupe les activités financées sur (i) le budget de l'Etat, (ii) le FCE et (iii) les projets des PTF. Il s'agit d'une version provisoire devant faire l'objet d'une validation par les PTF et par les autorités nationales du Burundi.

[19] La liste n'est pas exhaustive.

4.2 Cadre de résultats

Une planification axée sur les résultats sera privilégiée en vue d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de résultats du programme de financement présenté ci-dessous. Celui-ci, aligné sur la matrice de suivi du PSDEF, définit les cibles à atteindre en vue d'un développement efficace et harmonieux du système éducatif burundais.

Piliers	Sous objectifs	Résultats attendus / Objectifs	Indicateurs	Année de base	Valeurs attendues			
				2010-11	2013	2014	2015	2020
1. Accès	Amélioration de l'accès au préscolaire	La communauté participe à l'encadrement de la petite enfance	% d'enfants dans le communautaire	66%	75%	77%	79%	86%
		Le préscolaire communautaire est subventionné	Subvention par enfant du communautaire en FBI	0	0	12 283	12 595	14 278
	Améliorer l'accès et l'achèvement	Taux brut d'accès en 1e année	TBA	126,4	124	120	118	110
		Taux brut d'accès en 1e année pour les filles	TBA filles	121,4	120	118	116	110
		Le taux d'achèvement Augmente	TAP	56 %	66 %	70 %	78 %	94 %
		Le taux d'achèvement des filles augmente	TAP filles	50	62	68	76	92
	Améliorer l'accès au Fondamental 4 (suite)	Le taux de redoublement au fondamental 4 est maitrisé	Taux de redoublement cycle 4	29%	26%	16%	11%	8%
	Améliorer et maitriser l'accès au	Transition fondamental/post fondamental	Taux de transition post fondamental	60%	56%	54%	47%	27%

	secondaire	Le nombre d'élèves en internat au secondaire général est limité à la capacité initiale (offre existante collège + lycée)	Nombre d'élèves en internat	28 666	28 963	28 963	28 963	30 000
	Améliorer l'accès à l'enseignement des métiers, à la formation professionnelle et à la formation artisanale	La capacité d'accueil de l'enseignement des métiers augmente	Nombre d'apprenants dans les CEM	4 075	6 895	8 304	9 714	16 764
		L'importance de l'offre publique de formation modulaire dans l'enseignement des métiers augmente	% d'élèves en formation modulaire	14%	15%	15%	16%	16%
Piliers	**Sous objectifs**	**Résultats attendus / Objectifs**	**Indicateurs**	**Année de base**	**Valeurs attendues**			
				2010-11	**2013**	**2014**	**2015**	**2020**
1. Accès (suite et fin)	**Améliorer l'accès à l'enseignement des métiers, à la formation professionnelle et à la formation artisanale (suite)**	La capacité d'accueil de la formation professionnelle augmente	Nombre d'apprenants dans la formation professionnelle	2 245	2 453	2 557	2 764	3 801
		L'offre publique de formation dans les CFA s'accroit	Nombre d'élèves dans les CFA public	35	72	90	109	200
	Améliorer et diversifier l'offre de formation dans	Le nombre d'étudiants boursiers est contenu (contingentement)	Nombre d'étudiants boursiers du public	10 539	10 487	10 418	10 322	9 420
			Nombre d'étudiants boursiers du privé	3 523	3 518	3 515	3 513	3 500

	le supérieur	Une offre de formation professionnelle courte post secondaire d'une durée de 2 ans est mise en place	Nombre d'étudiants dans la for-mation professionnelle post secondaire courte	0	0	714	1 429	5 000
2. Qualité	**Améliorer la qualité du préscolaire**	Les nouveaux programmes du préscolaire sont mis en place	100% des structures du préscolaire mettent en œuvre les nouveaux programmes	0		100%		
	Améliorer la qualité de l'enseignement fondamental	Le recrutement des nouveaux enseignants est plus axé sur les titulaires d'un D7	% de D7 dans les nouveaux recrutements		%	%	%	
		La taille des groupes pédagogiques diminue dans le public	Nombre d'élèves par groupe pédagogique pour les cycles 1,2&3	55	53	53	52	50
	Améliorer la qualité de l'enseignement fondamental	La part allouée aux dépenses pédagogiques et de support dans les dépenses courantes augmente	% dépenses pédagogiques et de support dans les dépenses courantes totales au niveau des cycles 1,2&3	7%	8%	9%	10%	15%
			% dépenses pédagogiques et de support dans les dépenses courantes totales au niveau du cycle 4	3%	6%	8%	10%	20%
		Les scores en kirundi-lecture et en	% de non lecteurs en 2e année	11,9%			9%	5%

		mathématiques s'améliorent						
			% de lecteurs partiels en 2e année	55,3%			50%	40%
			% de lecteurs autonomes en 2e année	32,8%			41%	55%
			% de réussite en math 2e	53,9%			55%	65%
			% de réussite en math 5e	44,4%			46%	60%
	Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement secondaire	Les taux de redoublement au niveau du secondaire général et pédagogique baissent	Taux de redoublement du secondaire général	18%	16%	15%	14%	10%
			Taux de redoublement du secondaire pédagogique	17%	15%	14%	14%	10%
	Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement secondaire (suite)	Le taux de redoublement au niveau du secondaire technique est stable à un niveau faible	Taux de redoublement du secondaire technique	8%	8%	8%	8%	8%
		La part allouée aux dépenses pédagogiques et de support dans les dépenses courantes augmente	% dépenses pédagogiques et de support dans les dépenses courantes totales pour l'enseignement secondaire général et	2%	4%	5%	6%	12%

			pédagogique					
			% dépenses pédagogiques et de support dans les dépenses courantes totales pour l'enseignement secondaire technique	9%	10%	11%	12%	15%
	Améliorer la qualité de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle	La part des dépenses courantes dans les CEM consacrée au fonctionnement (hors salaires des formateurs) augmente	% dépenses courantes dans les CEM consacré au fonctionnement (hors salaires des formateurs) des CEM	31%	39%	43%	47%	59%
		La part des dépenses courantes dans les centres consacrée au fonctionnement (hors salaires des formateurs) augmente	% dépenses courantes dans les CFPP/CFP consacré au fonctionnement (hors salaires des formateurs) des CFPP/CFP	6%	7%	7%	8%	9%
	Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur	La part des dépenses courantes du sous-secteur consacrée au fonctionnement des établissements publics augmente	% des dépenses courantes du sous-secteur consacrées au fonctionnement des établissements publics	43%	43%	42%	42%	41%
Piliers	**Sous objectifs**	**Résultats attendus / Objectifs**	**Indicateurs**	**Année de base**	**Valeurs attendues**			
				2010-11	**2013**	**2014**	**2015**	**2020**

3. Gestion et pilotage	**Améliorer la décentralisation et la déconcentration**	Les communes construisent par délégation de maitrise d'ouvrage X% des salles de classes	% des salles de classes construites par les communes		%	%	%	%
		% des dépenses courantes hors masse salariale sont alloués aux structures déconcentrées	% des dépenses courantes alloué aux structures déconcentrées hors masse salariale		%	%	%	%
	Améliorer la gestion des ressources humaines	Le taux d'aléa dans l'allocation des enseignants est réduit	taux d'aléa dans l'allocation des enseignants		Valeur R2	Valeur R2	Valeur R2	Valeur R2
	Améliorer la gestion pédagogique	Les curricula et les supports pédagogiques sont disponibles en fonction du calendrier de la réforme des curricula	Les profils de sortie sont disponibles		oui			
			Le plan d'action de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réforme des curricula est disponible		oui			
	Améliorer la gestion pédagogique	Les curricula et les supports pédagogiques sont disponibles en fonction du calendrier de la réforme des curricula (suite)	Les programmes sont disponibles progressivement		7AF révisé, Support 7AF, 8AF et support 8AF	9AF, Support 9AF,3 AS, supports, mise en cohérence 1AF à	2AS, 1AS, Ecoles normales, ENS, IIAP	Mise en œuvre à 100% de la réforme curricula ire

						6AF		
	Améliorer le pilotage	Annuaire produit annuellement au mois de mai	Données statistiques disponibles annuellement au mois de mai		oui	oui	oui	oui
		Environ 30 % des ressources courantes de l'Etat hors DT sont alloués annuellement au secteur de l'éducation	% des ressources courantes de l'Etat hors DT allouées au secteur	29,3%	29,3%	29,3%	29,3%	29,3%

Dans le cadre de l'exercice annuel de planification des activités financées par le FCE, une attention particulière sera portée à l'atteinte des objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages à travers notamment la réforme des curricula, la formation initiale et continue des enseignants à tous les niveaux d'enseignement, l'élaboration et la distribution de manuels scolaires et d'intrants pédagogiques, le dispositif d'évaluation des acquis scolaires et les processus de remédiation;

- le renforcement de l'efficacité interne du système en particulier par la diminution des redoublements, l'accroissement du temps scolaire, l'augmentation des taux d'achèvement et l'amélioration de la gestion et de l'allocation des enseignants ;

- la promotion de l'équité genre en éducation, en particulier au niveau secondaire qui sera encouragée par la mise en œuvre de l'enseignement fondamental et des activités spécifiques pour la promotion du genre dans le système éducatif ;

- la consolidation de la paix et la prévention des conflits par une éducation de qualité et adaptée au contexte spécifique du Burundi. L'atteinte de cet objectif passera par la révision des programmes d'enseignement qui s'attachera à intégrer cette dimension et par des mesures en faveur de l'équité entre milieu urbain et rural et entre populations favorisées et défavorisées en vue de favoriser la stabilité sociale et une paix durable dans le pays. La réintégration des enfants et adolescents rapatriés et déplacés au sein du système éducatif national par des activités de remise à niveau et de suppression des frais scolaires continueront d'être mises en place. L'ensemble de ces mesures s'inscrivent dans la volonté politique du Gouvernement (cf section 1.1.2) de consolider la paix et la stabilité politique du pays affirmée dans le CSLP II.

4.3 Système de suivi-évaluation

Les mécanismes de suivi-évaluation du programme FCE s'inscrivent pleinement dans le dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du PSDEF et s'appuient sur les entités nationales responsables du pilotage et de la gestion du système éducatif. Ils reposent, d'une part, sur les instances de concertation existantes qui rythment le dialogue sectoriel et permettent d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du PSDEF[20] et, d'autre part, sur des outils de gestion visant à rendre compte de l'utilisation des ressources et de l'atteinte des résultats visés.

Les procédures de suivi sont impératives pour les opérations et les financements imputés au FCE. Les outils mis en place à cet effet ont vocation **à engager le Ministère en charge de l'éducation sur le chemin de la planification et du reporting sectoriel, et à vérifier ex ante et ex post la pertinence et l'allocation des ressources.**
L'année budgétaire s'étend du 1er janvier au 31 décembre. Chaque année, conformément aux prescrits et formats précisés par le Manuel de Procédures du FCE, le Ministère en charge de l'éducation élabore deux rapports de suivi

[20] Ces instances sont décrites dans la section 6. Concertation et Coordination du secteur.

technique et financier (RSTF) qui rendent compte de toutes les opérations effectuées sur le BAS/FCE ainsi que (i) de l'état d'exécution du budget général, et, à terme, (iii) des opérations et financements exécutés par les projets.
Le premier rapport est un rapport intermédiaire ou semestriel, il est remis aux PTF en août de l'année n et couvre l'ensemble des activités financées entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année n. Le second rapport couvre les dépenses exécutées entre janvier et décembre de l'année n. Il est transmis aux PTF en mai de l'année n+1.

Le MEBSEMFPA élabore également des rapports financiers mensuels qui rendent compte de l'exécution du FCE et de sa trésorerie.

Reporting FCE	Echéance	Responsable
Rapport mensuel de suivi financier	Mois suivant	MEBSEMFPA
RSTF semestriel	Août de l'année n	MEBSEMFPA
RSTF annuel	Mai de l'année n+1	MEBSEMFPA

Par ailleurs, des revues sectorielles conjointes sont organisées sous la responsabilité des autorités nationales afin d'évaluer la mise en œuvre et les résultats du PSDEF. Elles rassemblent l'ensemble des PTF intervenant en appui au secteur de l'éducation et dressent le bilan des performances de l'année scolaire écoulée en se basant sur les outils de suivi annexés au PSDEF (cadre logique actualisé, matrice des indicateurs de suivi, tableau des contraintes de capacités). L'atteinte des résultats (précisés dans la section 4.2) sera évaluée dans le cadre de ces revues annuelles et feront l'objet d'un rapport sectoriel sur les performances du secteur. Elles débouchent sur la planification annuelle de l'année n+1.

Une évaluation plus approfondie de la mise en œuvre du PSDEF aura également lieu tous les trois ans.

Ce dispositif de suivi-évaluation sera complété par la conduite d'études thématiques régulières sur des enjeux du secteur qui impliqueront les services centraux et déconcentrés du secteur.

5. CONCERTATION ET COORDINATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION

5.1 Dialogue sectoriel

Le cadre général de concertation du secteur de l'éducation du Burundi s'inscrit dans les ambitions suivantes : (i) intensifier le dialogue autour des politiques éducatives, (ii) renforcer le pilotage de la stratégie par l'administration nationale, (iii) renforcer l'alignement des interventions extérieures sur la stratégie et les procédures nationales et (iv) favoriser l'harmonisation entre bailleurs et la réduction des coûts de transaction.
Le cadre de dialogue sectoriel conjoint est mis en place depuis la signature du Cadre Partenarial en 2008. Ce dernier a initié des mécanismes de concertation et de coopération qui ont évolué et rythmé le dialogue sectoriel jusqu'à présent. Ces mécanismes de concertation, jugés dynamiques par le Forum Stratégique, permettent le suivi des recommandations et les ajustements nécessaires.

- **Le Comité de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du PSDEF:**
 Présidé par le Directeur de Cabinet de la 2e Vice-Présidence, il assure un pilotage politique interministériel à haut niveau de la stratégie sectorielle et se réunit une fois/trimestre.

- **Le Groupe Sectoriel Education (GSE)** :
 Présidé par le Ministre du MEBSEMFPA et co-présidé par le Chef de file des PTF à travers des réunions mensuelles, il assure un suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle, y compris des recommandations des revues sectorielles conjointes, et un dialogue régulier. Dans cette instance, les échanges sont francs et ouverts. Des comptes-rendus sont disponibles pour chaque réunion sur un site web, crée spécifiquement pour le GSE.

- **Des Groupes Thématiques** :
 Mis en place afin de privilégier un dialogue davantage centré sur des aspects stratégiques du PSDEF et d'élargir la concertation à une gamme d'intervenants plus diversifiés, comme la société civile et le secteur privé.
 Les GT sont fréquentés par les représentants des départements techniques du ministère, des représentants des ONG, du secteur privé et des acteurs bilatéraux et multilatéraux actifs dans le secteur. Le fonctionnement des GT sera revu afin d'accroître leur efficacité pour le suivi de la mise en œuvre du PSDEF révisé.

- **Les revues sectorielles de l'éducation** :
 Organisées deux fois par an sous la responsabilité des autorités nationales, elles associent l'ensemble des PTF du secteur en vue d'évaluer les performances de l'année scolaire écoulée et de discuter de la planification prévue pour l'année suivante. Elle donne lieu à un aide-mémoire dont les recommandations constituent une feuille de route pour le dialogue sectoriel. Dans la lettre d'Entente révisée signée en 2012, la revue sectorielle et repris comme un instrument important du suivi conjoint du secteur.

- **Le Comité de Coordination et de Concertation du FCE (CCC-FCE)** :
 Présidé par le MEBSEMFPA et co-présidé par le Chef de file des PTF, il se réunit au moins une fois/semestre pour valider le plan d'actions du FCE, le BAS/FCE et les rapports périodiques de suivi technique et financier. Ce Comité est une instance de dialogue et de coordination entre l'Etat et les PTF du FCE. Il est composé des deux Ministres en charge de l'éducation et de la formation, d'un représentant du Ministère en charge des Finances, du CNCA, de cinq représentants des différentes structures du secteur Education, ainsi que d'un représentant de chaque bailleur membre du fonds. La structure de pilotage du FCE devra ainsi préparer l'ensemble des documents nécessaires à la préparation des CCC-FCE. Le CCC-FCE examine au préalable les programmes d'activités à financer par le FCE pour validation. Le fonctionnement entre les Ministères et les PTF ainsi que les responsabilités des comités sont précisés et convenus dans la Lettre d'Entente, signée en 2008 et révisée en 2012.

- **Le Comité - FCE** :
 Réunissant mensuellement les cadres techniques des Ministères en charge de l'éducation et les PTF du FCE, il exerce les fonctions de décision pour le suivi régulier du FCE.

En dehors de ces instances, les autorités nationales s'attachent à maintenir une concertation régulière avec les partenaires sociaux et la société civile nationale.

5.2 Harmonisation et alignement

Modalité de l'aide considérée comme la plus alignée et la mieux harmonisée dans le secteur de l'éducation, le FCE a été retenu comme modalité d'exécution privilégiée des fonds du GPE. Cet instrument tend à répondre aux principes et aux engagements qui sous-tendent une coopération efficace au service du développement, définis notamment dans le cadre des fora de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, dont le dernier s'est tenu à Busan.

En outre, le FCE s'appuie sur (i) l'appropriation de la stratégie nationale et de l'instrument financier par les autorités nationales, (ii) l'orientation vers les résultats avec la recherche d'un alignement sur les priorités et les procédures nationales, (iii) la transparence et la redevabilité réciproque, (iv) l'harmonisation des interventions et appuis extérieurs et (v) une gestion équilibrée des risques intégrant un schéma évolutif et flexible.

L'exercice 2011 du GPE de suivi de l'efficacité de l'aide dans le secteur de l'éducation a démontré que le Burundi semble bien engagé dans le processus de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. L'aide est fortement alignée sur les priorités nationales et les résultats sont encourageants en termes d'utilisation de procédures et de dispositifs de financement commun. L'existence d'un FCE, fortement aligné sur les procédures nationales, explique en grande partie ces avancées satisfaisantes.

6. PROCEDES D'EXECUTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Le programme de constructions scolaires décliné au sein du PSDEF constitue une **composante centrale de la stratégie sectorielle.** Elle constituera, par conséquent, un pilier majeur du programme de financement du don du GPE. Dans le cadre du programme FCE, une attention particulière est portée aux mécanismes d'exécution et de suivi pour une gestion renforcée.

Responsabilités

La réalisation des activités du PSDEF est de la responsabilité du Ministère en charge de l'éducation et de la formation à travers les services centraux et déconcentrés, les communes, les communautés, les opérateurs du secteur privé. Chaque année et sur la base du plan d'actions triennal annexé au PSDEF, le Ministère en charge de l'éducation et de la formation élabore un plan d'actions qui inclut toutes les activités courantes et d'investissement du secteur de l'éducation et de la formation selon leur source de financement intérieure et extérieure. Le suivi et le reporting sont organisés sur la base de ce plan. Le budget général de l'Etat et le budget d'affectation spéciale abondé par les partenaires constituent les deux principales sources de financement de la stratégie de développement sectoriel.

Le défi des infrastructures scolaires

Dans la mesure où la réforme « enseignement fondamental » exigera la construction de nombreuses infrastructures scolaires nouvelles, ce point a fait l'objet de travaux préparatoires importants. Dans le but d'accompagner la réforme de l'enseignement fondamental pour les 7ème, 8ème et 9ème années, la stratégie de constructions scolaires vise à compléter en priorité les écoles déjà existantes avec un bloc de trois salles de classe et des équipements communs correspondants. La sélection des extensions prioritaires sera basée sur des critères restituant le degré de saturation des écoles et comportant une phase de vérification de la faisabilité des travaux (disponibilité et adéquation du terrain).



Pour la réalisation des salles de classe, le MEBSEMFPA délègue aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage aux agences d'exécution que sont l'ABUTIP et certaines ONG. Le bureau des infrastructures scolaires, des équipements et de la maintenance (BISEM) a pour mission de les contrôler. Toutefois, ce mécanisme n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs du PSDEF. Une nouvelle stratégie a donc été définie pour accroître les capacités de construction des écoles. **Elle est basée sur (i) la reconduction de la maîtrise d'ouvrage déléguée aux agences nationales d'exécution, (ii) le développement de la maîtrise d'ouvrage communale, (iii) le soutien aux initiatives communautaires de construction des salles de classe.** Ces mécanismes décentralisés sont le seul moyen de disposer dans un futur proche des capacités suffisantes pour envisager de construire, en moyenne, chaque année près de 1 500 salles de classe aux trois premiers cycles de l'enseignement fondamental et 670 salles de classe au quatrième cycle à un coût unitaire d'environ 15.000 USD.



Réalisation des expériences pilotes préparatoires

La Ministère a déjà entrepris la définition des mesures de transfert de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales et aux communautés. Il s'est appuyé sur les résultats d'une étude préalable des capacités nationales de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Conduite en mai 2012[21], cette étude a permis de bien cerner les besoins techniques en matière de suivi, conseil et contrôle des infrastructures scolaires.

Les expériences pilotes définies et mises en œuvre sur cette base ont permis (i) une première évaluation positive de l'approche retenue, (ii) la confirmation des besoins en matière de renforcement des capacités des acteurs locaux pour le suivi et le contrôle des ouvrages. Des procédures ont été finalisées. Elles pourront être révisées ces prochaines années sur base de la capitalisation des leçons de l'expérience.

[21] *Etude sur les modalités de constructions scolaires dans le cadre de la préparation du PSDEF*, 2012, Philippe Pogarsky

Dispositions pour le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale

Le Ministère avec l'appui de ses PTF accompagnera et renforcera la maîtrise d'ouvrage communale. A cette fin, il augmentera les capacités techniques du BISEM en recrutant en plus des effectifs actuels un ingénieur conseil par région. Ces derniers seront chargés de la supervision et du contrôle des chantiers des communes. Le BISEM sera délocalisé dans les provinces. Ainsi, une cellule composée d'un ingénieur du génie civil et de deux techniciens sera créée dans chaque DPE. Elles auront mandat d'appuyer le travail des ingénieurs conseils. Les personnels de ces cellules seront recrutés sur profil et après un appel à candidature. Chaque cellule sera dotée de moyens logistiques (voitures, équipements de bureau) et d'un budget de fonctionnement qui sera versé sur le compte de la DPE et exécuté selon les procédures décrites dans le manuel du BAS/FCE. Le FCE prendra en charge les coûts de l'ensemble du dispositif de maîtrise d'œuvre et d'appui aux maîtres d'ouvrage.

Le Ministère définira les conditions d'accès des communes au transfert des ressources et passera des conventions de financement avec ces dernières pour la construction des salles de classe. Il précisera aux collectivités les procédures et instances à mettre en place pour la passation des marchés et la surveillance des travaux, notamment le comité local de suivi composé des représentants de la commune, des parents d'élèves et des services déconcentrés. Des formations seront destinées à ces acteurs. Elles porteront sur le code des marchés publics, le suivi des chantiers, la gestion comptable et financière des subventions. Les communes seront informées des contrôles et des audits qui accompagneront dans tous les cas chaque convention de financement et salle de classe construite. Le BISEM assistera les communes en les conseillant dans l'ensemble des tâches afférentes à la maîtrise d'ouvrage et à la surveillance des travaux. Au besoin, il aura recours à des contrats de prestation pour renforcer ses équipes provinciales.

Subventions pour la construction des classes communautaires

En plus de la maîtrise d'ouvrage des salles de classe par les Communes, le Ministère développera un mécanisme d'appel à projet pour subventionner la construction des salles de classe communautaires. Ce dernier reposera sur les principes suivants (i) des critères d'éligibilité pour garantir la bonne gestion des subventions versées, (ii) une demande de la communauté validée par les services déconcentrés et portée par une Commune, (iii) la mobilisation d'une part communale et communautaire en complément de la subvention versée par le Ministère, (iv) l'exigence du respect des normes en matière d'infrastructures scolaires et leur contrôle, (v) un circuit de financement via la commune qui sera responsable du chantier, (vi) l'accompagnement technique et la supervision par le BISEM des travaux de construction, (vi) des contrôle techniques et financiers fréquents et systématiques.

7. MESURES DE PREVENTION CONTRE LES RISQUES

Souvent tributaires de flux d'aide limité et instable, les Etats fragiles doivent pouvoir s'appuyer sur une aide financière prévisible, harmonisée et renforcée pour poser des bases de planification sûres en vue de la consolidation, de la réforme et du développement de leur système éducatif.

Même si par essence, l'aide dans un contexte de fragilité comporte des risques, l'intervention, en particulier sous la forme d'un financement conjoint, y est fortement justifiée. La mise en commun des ressources présente de nombreux avantages tels qu'une meilleure répartition des risques, une réduction des coûts de transaction et une plus grande efficacité de la gestion fiduciaire. **La conception du programme FCE et la philosophie qui sous-tend cet instrument s'inscrivent dans une volonté conjointe de renforcer les capacités de gestion et de pilotage de l'administration nationale par la mise en place de mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités.**

Les risques liés à la mise en œuvre du PSDEF au Burundi sont identifiés et les mesures permettant d'en assurer la maîtrise sont soit en place, soit envisagées.

7.1 Risque d'instabilité institutionnelle

Les dispositions prises pour l'exécution du PSDEF la mettent à l'abri d'une éventuelle instabilité de l'environnement institutionnel et des structures de gouvernance du secteur. En outre, le PSDEF est aligné, comme le CSLP II, sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental qui est portée par un fort leadership politique au plus haut niveau, réaffirmé avec constance depuis son annonce en 2010.

En second lieu, les dispositions prises pour l'exécution financière du don du GPE, à travers le FCE, s'inscrivent dans la réforme plus large des finances publiques et de leur déconcentration. Cette réforme est aussi l'un des engagements majeurs du gouvernement, en accord et avec le soutien de ses principaux partenaires au développement. La délégation de l'ordonnancement des dépenses au MEBSEMFPA et la création d'un budget d'affectation spéciale à son profit sont les premiers pas de cette réforme.

Enfin, les structures administratives chargées de la réalisation des activités identifiées dans le plan d'actions triennal ont été réorganisées récemment dans un nouvel organigramme, porté par un décret du 21 avril 2011[22]. Les structures centrales pour la mise en œuvre et le suivi du plan (Direction générale des finances, Secrétariat permanent, Bureau des infrastructures scolaires, Inspection générale, Bureau de la planification) forment l'ossature principale de cet organigramme, et les fonctions qu'elles exercent sont pérennes.

[22] Décret du Président de la République n° 100/125 du 21 avril 2011 portant organisation du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

7.2 Risque affectant la mise en œuvre et l'exécution du PSDEF

La mise en œuvre du PSDEF et l'exécution du don du GPE s'appuieront sur l'instrument financier et les mécanismes institutionnels décrits plus haut. Ces dispositifs ont déjà fonctionné et fait leurs preuves. Ils ont été récemment révisés en fonction des leçons du passé, ce qui a permis de les rendre plus performants et d'accroître leurs effets leviers sur l'ensemble du système éducatif.

Afin de renforcer les capacités d'exécution et de mise en œuvre de la stratégie sectorielle, le FCE s'aligne sur les institutions, les circuits administratifs nationaux et les procédures nationales de gestion des dépenses publiques. Le plan de renforcement des capacités mis en place et décrit plus haut devrait prévenir les risques de faible exécution Les nouvelles dispositions souhaitées par le Gouvernement et cohérentes avec les orientations du développement local ainsi que l'amélioration de la performance du secteur public, permettront de disposer dans les meilleurs délais d'une bonne capacité d'exécution des activités et des financements.

7.3 Risque fiduciaire

Depuis 2005, le gouvernement met en œuvre un ambitieux programme de réformes de la gestion des finances publiques. En 2011, il s'est doté d'un document de stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Les procédures d'exécution financière du FCE devancent les réformes attendues de la GFP. Comme déjà indiqué, la stricte séparation des fonctions d'ordonnateur et de payeur et la décentralisation de la chaîne de la dépense sont appliquées à la gestion du BAS/FCE. La chaîne de la dépense est complétée par un Contrôleur des Engagements des Dépenses qui a pour fonction le contrôle financier a priori.

Les dispositions suivantes qui ont été vues en détail plus haut permettent de limiter très fortement le risque fiduciaire. Rappelons en les grandes lignes
Ressources du FCE doublement isolées des ressources de l'Etat pour une meilleure traçabilité et un meilleur encadrement des dépenses (crédits logés dans un BAS, d'une part, et, d'autre part, liquidités y afférentes domiciliées dans un compte spécial ouvert à cette fin).

- Avis de non objection des PTF pour les marchés d'infrastructures et de manuels scolaires.
- Renforcement des capacités comportant des assistances techniques internationales résidentes ou perlées et des formations pour (i) assurer le fonctionnement régulier de la chaîne de la dépense et une comptabilité fiable et performante du FCE, (ii) appuyer le suivi des dépenses exécutées dans les services déconcentrés, (iii) appuyer la programmation, le reporting sectoriel et la passation des marchés et (iv) favoriser le changement des pratiques institutionnelles.
- Comptabilité budgétaire et générale du FCE tenue à la fois par le Ministère en charge des Finances et par le Ministère de l'éducation.

- Audits des états financiers réalisés annuellement par des bureaux d'audit internationaux et indépendants. Ils sont mobilisés par un Partenaire Technique et Financier. L'auditeur doit exprimer une opinion motivée sur l'utilisation des fonds du FCE et contrôler le respect des procédures, la justification des dépenses et les états financiers. Chaque rapport d'audit inclut une dimension d'analyse technique de la chaîne de la dépense du BAS afin de formuler des recommandations. L'audit comptable et financier est complété par des audits techniques ou des études de traçabilité de la dépense qui peuvent porter sur les réalisations physiques, les acquisitions de biens et de services, les transferts et subventions aux entités publiques et privées du secteur.
- Les PTF peuvent solliciter l'Inspection Générale d'Etat et la Cour des Comptes pour conduire des contrôles de l'emploi des ressources du FCE, conformément à leurs mandats.

8. COUTS DU PSDEF ET DU PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2013-2015

8.1 Ressources

La stratégie sectorielle définie à travers le PSDEF 2012-2020 sera financée à court terme par :

1. Les ressources du budget général de l'Etat pour les dépenses ordinaires ou récurrentes, salaires et dépenses de gestion et de qualité : **413 millions USD** sur la période 2013-2015,
2. Les ressources du budget général de l'Etat pour les investissements : **16,1 millions USD**,
3. Les ressources extérieures déjà identifiées et anticipées : **112,9 millions USD** avant le don du GPE.

Le montant total des ressources concernant la période 2013-2015 s'élève ainsi à **542 millions USD.**

Une partie du PSDEF n'a pas encore de financement identifié à ce jour, il s'agit du gap résiduel.

Ressources pour l'exécution du PSDEF - 2013-2015 (millions USD)

	Courantes	Capital	Totales
Ressources nationales	**413**	**16,1**	**429,1**
Fondamental (incluant le préscolaire)	*279,2*	*9*	*288,2*
Post fondamental	*133,8*	*7,2*	*141*
Financement extérieur acquis	**57,8**	**55,1**	**112,9**
Fondamental (incluant le préscolaire)	*39,7*	*40 ,9*	*80,6*
Post fondamental	18,1	*14,2*	*32,3*
Total ressources	**470,8**	**71,2**	**542**
Fondamental (incluant le préscolaire)	*318,9*	*49,9*	*368,8*
Post fondamental	*151,9*	*21,3*	*173,2*

Source : modèle de simulation

8.2. Dépenses

Le modèle de simulation développé en avril 2012 a permis d'estimer l'essentiel des dépenses du secteur, récurrentes et non récurrentes, jusqu'en 2020. Ainsi, au cours de la période 2013-2015, le coût total de la stratégie est estimé à **593,8 millions USD**, les dépenses du fondamental et du post fondamental s'élevant respectivement à **420,6 millions USD et 173,2 millions USD**.
Au cours de cette période, les dépenses courantes et les dépenses en capital s'élèvent respectivement à **470,8 millions USD et 123 millions USD**.

Elles se repartissent comme suit :

	Courantes (millions USD)	En capital (millions USD)	Totales (millions USD)
Préscolaire et petite enfance	10,5	0,0	10,5
Primaire	210,1	71,6	281,7
4e cycle du fondamental	98,3	30,1	128,4
Secondaire général et pédagogique	50,7	8,4	59,2
Enseignement technique	13,6		13,6
Enseignement des métiers et formation professionnelle	11,8	12,9	24,7
Supérieur	75,7		75,7
Total dépenses	**470,7**	**123**	**593,8**
Fondamental	*318,9*	*101,7*	*420,6*
Post Fondamental	*151,8*	*21,3*	*173,2*

Source : modèle de simulation

La fiabilité de ces estimations décroît vers le futur pour des raisons évidentes, elle est cependant suffisante à l'horizon 2015 pour fonder des développements opérationnels dans le cadre de la préparation budgétaire et de la planification annuelle, en phase avec les prévisions du PSDEF et le plan d'actions triennal.

8.2.1. Dépenses du secteur

Se basant sur les options politiques retenues, le modèle de simulation n'intègre que les coûts les plus importants de la stratégie sectorielle : masse salariale, constructions scolaires et grandes masses des dépenses courantes hors salaires. Les dépenses non chiffrées par le modèle mais toutefois essentielles dans le cadre de la mise en œuvre du PSDEF sont présentées dans le plan d'actions triennal 2013-2015 (cf. annexe 2), qui servira de base à la mise en œuvre du PSDEF, et viennent compléter le périmètre financier du secteur.

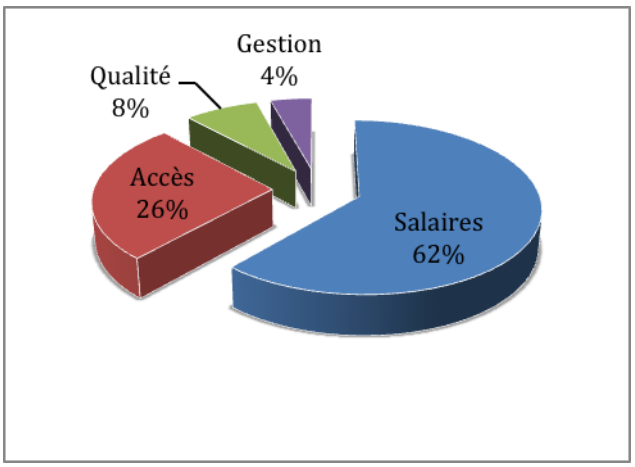
Ainsi, l'ensemble des coûts du PSDEF sur les années 2013-2015 (hors enseignement supérieur) se répartit comme suit :

Salaires (Budget général)	372,9
Accès (hors salaires)	160,5
Qualité	46,5
Gestion et pilotage	25,9
TOTAL	**605,8**

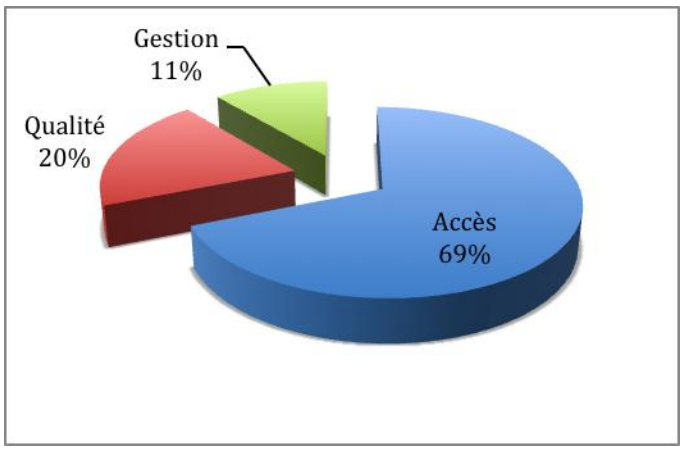
Les chiffres sont exprimés en millions USD

Ce qui peut se représenter ainsi :

Répartition du PSDEF par composante (salaires compris)



Répartition du PSDEF par composante (hors salaires)



Cette répartition caractérise un système éducatif en pleine évolution.
Le diagnostic du système éducatif burundais présent dans le PSDEF met en avant les obstacles à l'achèvement universel. Le nombre insuffisant de salles de classe, la pratique de la double vacation qui en découle, la pratique massive du redoublement engendrée par l'insuffisance des apprentissages et par le manque de places dans les classes supérieures expliquent en partie les abandons précoces dont souffre le système. Cette problématique est au cœur du PSDEF et le gouvernement entend y répondre par l'instauration de l'enseignement fondamental.

Le plan d'actions triennal vise, pour les trois prochaines années, à (i) préparer et mettre en œuvre la réforme de l'enseignement fondamental, pilier de la stratégie sectorielle, (ii) assurer des progrès substantiels vers l'universalisation d'un enseignement primaire de qualité, (iii) fluidifier les parcours scolaires et corriger les déséquilibres du système éducatif par la promotion d'un nombre accru d'élèves vers un 4e cycle de l'enseignement fondamental (9 années de scolarisation) et une régulation des flux en vue d'un accès maîtrisé vers

l'enseignement secondaire et supérieur, (iv) la promotion de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle pour accueillir les sortants de l'enseignement fondamental en assurant une adéquation de l'offre de formation avec les besoins de l'économie.

L'amélioration de l'accès, de la qualité et du pilotage constitue la priorité de ce plan de mise en œuvre. La part importante de l'accès s'explique par le nombre insuffisant de salles de classe pour accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cadre, le programme de constructions scolaires constitue un enjeu majeur qui, associé à une politique de réduction du redoublement, vise à désengorger les écoles et fluidifier les parcours scolaires. Ce programme visera à atteindre les objectifs suivants : (i) réduire de manière drastique le nombre de classes fonctionnant sous le mode de la double vacation, (ii) permettre à tous les enfants d'achever les trois premiers cycles dans de bonnes conditions de qualité et (iii) accroître sensiblement le nombre d'élèves achevant un quatrième cycle de trois ans. A cela s'ajoute la nécessité de construire des extensions de salles de classe pour la mise en place du 4e cycle de l'enseignement fondamental (de la 7e à la 9e année).

L'allocation des ressources extérieures figurant dans le plan d'actions triennal traduit cette orientation stratégique. La phase de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental sera axée en grande partie sur la mise à disposition d'infrastructures scolaires sans toutefois occulter les aspects liés à la qualité et à la gestion du système éducatif. La 2e phase du PSDEF concentrera davantage les ressources sur l'amélioration de la qualité.

Le gouvernement n'entend pas faire financer des dépenses de nature salariale par des ressources extérieures, ce qui serait le signe d'un défaut de durabilité de sa politique et ferait peser un risque sur son indépendance. Par conséquent, l'effort d'investissement pèse en grande part sur les ressources extérieures.

8.2.2. Dépenses du plan d'actions triennal 2013-2015

Le modèle ne propose pas d'estimation pour certaines activités de renforcement de capacités (par exemple, l'assistance ou les appuis techniques). Ces dernières sont chiffrées dans le plan d'actions triennal.

Le plan d'actions triennal du PSDEF précise ainsi l'ensemble des activités qui devront être menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle.

Coût de la stratégie 2013-2015

(Millions USD)	Coût de la stratégie 2013-2015			
	2013	2014	2015	2013-2105
1. ACCES				
Alphabétisation	0,009	0,009	0,01	0,028
Préscolaire	0,058	1,46	1,84	3,358
Enseignement fondamental	149,2	156,5	164,1	469,8
Enseignement Secondaire	8,14	7,86	7,57	23,57
EMFP	11,46	12,43	12,69	36,58
Total 1	168,87	178,26	186,21	533,34
2. QUALITE				
Alphabétisation	0,012	0,013	0,017	0,042
Préscolaire	0,029	0,03	0,032	0,091
Enseignement fondamental	7,69	9,84	12,28	29,81
Enseignement Secondaire	3,58	3,73	3,89	11,2
EMFP	1,34	1,38	1,42	4,14
Total 2	12,65	14,99	17,64	45,28
3. GESTION				
Préscolaire	0,039			0,039
Enseignement fondamental	0,042	0,044	0,046	0,132
EMFP	0,14	0,15	0,16	0,45
Administration	7,67	8,42	9,17	25,26
Total 3	7,891	8,614	9,376	25,88
TOTAL	189,41	201,86	213,23	604,5

Le tableau ci-dessus résume le cadre financier de la stratégie à moyen terme.
Le coût total du plan d'actions triennal 2013-2015 s'élève à 606 113 115,39 USD (dépenses courantes et investissements). Hors salaires, le coût global de la stratégie 2013-2105 s'élève à 232 854 998 USD.

Les financements du GPE et des PTF/FCE financeront en partie le plan d'actions triennal en complémentarité du budget de l'Etat. Au cours de la période 2013-2015, les contributions des PTF/FCE s'élèvent à 36,9 millions USD. La contribution totale du FCE, y compris le don du GPE (52,9 millions USD), s'élèvera ainsi à **89,8 millions USD ce qui représente 39% du financement global du plan d'actions triennal (hors salaires)**.

Répartition des dépenses par année

Les dépenses du plan d'actions triennal se répartissent de la façon suivante (en millions USD) :

2013	2014	2015
189,91	202,38	213,82
31,3%	33,4%	35,3%

Il est cependant probable qu'un certain nombre de dépenses programmées en 2013 ou 2014 seront engagées mais non liquidées au cours de la même année, cela risque d'être en particulier le cas d'un certain nombre de dépenses de génie civil. Les prévisions du plan d'actions triennal relient ces dépenses à l'année du lancement du marché.

8.3. Equilibre financier et besoin de financement

8.3.1 Répartition des financements

La répartition des financements des dépenses sectorielles sur la période 2013-2015 s'effectue comme suit :

	2013	2014	2015	2013-15
Coût de l'ensemble du programme éducatif*	**214,04**	**226,57**	**242,44**	**683,05**
- Financement domestique	133	142,8	153,3	429,1
- Appuis extérieurs acquis (avant don PME)	44,6	39,8	28,9	113,3
- Besoins de financement	36,4	43,97	60,24	140,65
Coût du programme Enseignement fondamental	**157**	**166**	**176**	**499**
- Financement domestique	89	96,6	105	290,7
- Appuis extérieurs acquis (avant don PME)	30,3	27,1	19,7	77
- Besoins de financement	37,7	42,3	51,3	131,3

* Le coût global de la stratégie comprend les dépenses courantes (salaires compris) et les investissements pour l'ensemble des sous-secteurs du PSDEF (préscolaire, enseignement fondamental, enseignement secondaire, enseignement des métiers et formation professionnelle, enseignement supérieur et alphabétisation).

** Le coût global de la stratégie (683,05 millions USD) diffère de celui du plan d'actions triennal (606,113 millions USD) en raison de la non prise en compte du coût de l'enseignement supérieur (77 millions USD) dans ce dernier.

*** De très légères variations du taux de change BIF/USD entre la réalisation du modèle de simulation et celle de la présente requête peuvent être à l'origine d'écarts minimes de valeurs.

La République du Burundi sollicite du Partenariat Mondial pour l'Education un soutien sous forme de don d'un montant de **52,9 millions USD, de façon à couvrir une part déterminante mais non totale des besoins de financements de sa stratégie sectorielle pour les dépenses liées à l'enseignement fondamental sur les trois années 2013-2015.**

Le besoin de financement résiduel est modéré et ne constitue une menace ni pour l'équilibre du système ni pour la mise en œuvre des grandes options de la stratégie.

En effet,

(i) les dépenses courantes salariales, y compris celles qui résultent de l'accroissement quantitatif de l'offre scolaire au fondamental, sont couvertes, avec excédent, par les ressources domestiques, de sorte que seules des activités qu'il est possible de différer sont susceptibles de manquer provisoirement de financement ;

(ii) de nouveaux appuis extérieurs seront identifiés, par une recherche active, en particulier pour le financement d'équipements très spécifiques dans les secteurs de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur ;

(iii) les apports des PTF déjà présents pour les années 2014 et 2015 n'ont pas tous fait l'objet d'annonces de leur part, ils ne seront en aucun cas inférieurs aux prévisions comptabilisées, mais pourraient s'avérer supérieurs ;

(iv) l'éventuel report à des phases ultérieures de certains investissements ne causera pas de dégradation des conditions d'accueil des enfants qui fréquentent l'école fondamentale, celle-ci étant la priorité politique du gouvernement ;

(v) le moment de la préparation des plans d'actions annuels sera celui de la fixation d'un ordre de priorité des dépenses, s'il s'avérait que les ressources disponibles étaient inférieures à tous les engagements souhaités et possibles pour l'année considérée.

ANNEXES

1. Plan d'actions sectoriel 2013
2. Plans d'actions triennal de mise en œuvre du PSDEF 2013-2015
3. Cadre logique du PSDEF

Annexe 1 – Plans d'actions sectoriel 2013

ALPHABETISATION					70 350 000	146 000 000	-
Objectif	**Programme**	**Opération/Action**	**activités**	**Qté**	**Budget Etat**	**BAS/FCE**	**Projets**
Développement de l'accès					**7 000 000**	**6 000 000**	
	Enseignants				**7 000 000**	**6 000 000**	
		Enseignant en poste			**-**	**0**	
		Sensibilisation des acteurs sociaux			**7 000 000**	**6 000 000**	
		Cf. ligne D° Alpha	Célébration de la Journée Internationale de l'Aphabétisation		7 000 000	**6 000 000**	
Développement de la qualité					**63 350 000**	**140 000 000**	
	Développement du curriculum				**-**	**33 000 000**	
		Elaboration de nouveaux programmes			**-**	**33 000 000**	
			Elaboration du programme de post alphabétisation			33 000 000	
	Intrants scolaires				**50 000 000**	**50 000 000**	
		Acquisition matériels			50 000 000	50 000 000	
		cf ligne cabinet	Acquisition du kit d'alphabétisation		50 000 000	50 000 000	
	Développement de l'encadrement pédagogique				**13 350 000**	**57 000 000**	
		Mission des inspections			**13 350 000**	**12 000 000**	
		Cf. ligne D° Alpha	Suivi encadrement dans les centres d'alphabétisation		13 350 000	12 000 000	
		Formation continue des alphabétiseurs			**-**	**45 000 000**	
			Formation des alphabétiseurs sur le suivi encadrement et le programme de post alphabétisation	1 000		45 000 000	

Enseignement préscolaire	**57 000 000**	**0**	**398 000 000**

Objectif	Programme	Opération/Action	activités	Qté	Budget Etat	BAS/FCE	Projets	Direction
Développement de l'accès					**-**	**-**	**42 000 000**	
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables					**0**	**42 000 000**	
		Sensibilisation des acteurs sociaux				**0**	**42 000 000**	
			Comité intersectoriel sur le développement du jeune enfant	5 335		0	42 000 000	D° prescolaire
Développement de la qualité					**57 000 000**		**356 000 000**	
	Intrants scolaires				**57 000 000**		**356 000 000**	
		Acquisition fournitures scolaires			**3 000 000**		**300 000 000**	
		Cf. ligne D° de l'éduc. Prescolaire	Fournitures du matériels scolaires pour les cercle préscolaire		3 000 000		300 000 000	UNICEF
	Développement de l'encadrement				**54 000 000**	**0**	**56 000 000**	**0**
		Mission des inspections			**10 000 000**			
		Cf. ligne D° de l'éduc. Prescolaire	Frais de mission d'enseignement	510	10 000 000			D° prescolaire
		Formation continue des enseignants			**44 000 000**		**56 000 000**	
		Nouvelle ligne	Formations des éducateurs et des structures déconcentrées	510	44 000 000	0	56 000 000	UNICEF
Pilotage					**0**	**0**	**0**	
	Défintion des politiques et stratégies				**0**	**0**	**0**	
		Etudes et conceptions						
a			Cartographie des intervenant				56 000 000	UNICEF

Enseignement Fondamental					**18 859 196 215**	**19 955 048 800**	**11 205 881 460**	
Objectif	**Programme**	**Opération/Action**	**activités**	**Qté**	**Budget Etat**	**BAS/FCE**	**Projet**	**Direction**
Développement de l'accès					**12 682 032 365**	**16 034 848 800**	**10 716 561 460**	
	Infrastructures				**2 172 157 517**	**14 300 000 000**	**1 000 000 000**	
		Nouvelles salles de classes			**1 040 000 000**	**12 700 000 000**	**1 000 000 000**	
		Nouvelle ligne	Paiement des arriérés et achèvement des constructions des écoles primaires		1 040 000 000			Cabinet
			Complément Convention MOD 2011			700 000 000		Cabinet
			Construction de salles	600		12 000 000 000		Cabinet
			Construction de salles de classes	54			1 000 000 000	UNICEF
		Autre infrastructures scolaires ou réhabilitation			**192 157 517**	**0**	**0**	
		Cf. Ligne Cabinet	Frais de suivi et de surveillance de travaux		192 157 517			BISEM / Cabinet
		Mobilier / équipement scolaire			**940 000 000**	**1 600 000 000**	**0**	
		cf ligne cabinet	Equipement des écoles primaires fondamentales (Bancs Pupitres)	13 200	940 000 000	1 600 000 000		Cabinet
	Enseignants				**200 000 000**	**0**	**0**	
		Enseignant en poste			**200 000 000**	**0**		
		Cf. ligne Cabinet	Appui au logement des enseignants		200 000 000			Cabinet
		Recrutement nouveaux enseignants						
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables				**10 309 874 848**	**1 734 848 800**	**9 716 561 460**	

		Subvention aux écoles			**10 291 874 848**	**1 634 848 800**	**8 200 000 000**	
		Cf. Ligne DB	Compensation des frais de scolarité écoles primaires		4 192 658 848	1 634 848 800		DB
		Cf. Ligne DGF	Frais d'assurance scolaire		49 608 000			DGF
		Cf. Ligne DGF (transfert au PAM)	Mise en place des cantines scolaires		3 000 000 000		8 200 000 000	PAM
		Appui aux structures spécialisées			**0**	**100 000 000**	**103 810 810**	
			Achat de support pédagogique pour les enfants à besoin spécifiques			100 000 000		DGBP
			Identification des enfants handicapés: Accompagnement médical des élèves handicapés				35 348 322	Handicap Inter
			Aménagement de l'école pilote Mirango 1 pour l'accessibilité physique				68 462 488	Handicap Inter
		Sensibilisation des acteurs sociaux			**18 000 000**	**0**	**1 412 750 650**	
		Cf. ligne IGE - 62240	Frais de campagne Education pour Tous		18 000 000			IGE
			Suivi des activités de sensibilisation des parents pairs éducateurs sur les droits des enfants handicapés	2 Prov			2 250 650	Handicap Inter
			Suivi des recommandations issues des réunions d'échanges entre les acteurs locaux				1 000 000	Handicap Inter
			Emission radios sur le handicap, les droits des PSH et l'éducation inclusive				500 000	Handicap Inter
			soutien aux initiatives de plaidoyer auprès des ministères relevant de l'éducation				1 500 000	Handicap Inter

			Diffusion d'un documentaire sur l'éducation inclusive, sous titré en langage des signes				3 000 000	Handicap Inter
			Forum national de restitution à la fin du projet				2 000 000	Handicap Inter
			Elaboration d'un document de capitalisation, traduit en braille				2 500 000	Handicap Inter
			Campagne Back to school et achat de fournitures pour les enfants vulnérables				1 400 000 000	UNICEF
Développement de la qualité					**6 177 163 850**	**3 860 200 000**	**489 320 000**	
	Développement du curriculum				**30 000 000**	**120 000 000**	**2 000 000**	
		Elaboration de nouveaux programmes			**30 000 000**	**120 000 000**	**2 000 000**	
			Elaboration des modules de formation sur l'éducation inclusive	4		10 000 000		DGBP
			Appui à l'élaboration des supports pédagogiques de l'enseignement fondamental 8ème année (tous les domaines)	100	30 000 000	100 000 000		BEPEP
			Elaboration d'un guide de fabrication du matériel didactique en matériaux locaux	4000		10 000 000		BEPEP
			Soutien à l'intégration d'un module l'éducation inclusive et le handicap dans le curriculum de formation des enseignants				2 000 000	Handicap Inter
	Intrants scolaires				**2 510 000 000**	**2 000 000 000**	**0**	
		Acquisitions manuels scolaires			**1 450 000 000**	**2 000 000 000**	**0**	
		Nouvelle ligne	Paiement des arriérés RPP		300 000 000			
		Cf. Ligne Cabinet	Impression des manuels en Anglais et Kiswahili		350 000 000			DGBP

			Impression des supports pédagogiques de la 8ème année de l'enseignement fondamental	700 000	800 000 000	2 000 000 000		DGBP
		Acquisition fournitures scolaires			**1 060 000 000**	**0**	**0**	
		Cf. ligne DAS	Fourniture et matériels scolaires		960 000 000			DAS
		Cf. ligne D° FC	Matériel pédagogique pour enseignant (stylos, registres, cahiers pour enseignant)		100 000 000			D° FC
		Matériel didactique et autres intrants			**0**	**0**	**0**	
	Développement de l'encadrement pédagogique				**3 637 163 850**	**1 740 200 000**	**487 320 000**	
		Personnel de l'inspection déconcentrée			**0**	**0**	**0**	
		Mission des inspections			**190 000 000**	**500 000 000**	**0**	
		Cf. ligne IGE	Frais de fonctionnement des Inspection du Primaire et Secondaire		160 000 000			
			Frais de fonctionnement IPE	*18*	*80 000 000*	250 000 000		IPEBPP
			Frais de fonctionnement ICE	*121*	*80 000 000*	250 000 000		IPEBPP
		Nouvelle ligne	Suivi - encadrement des inspections		30 000 000			IGE
		Formation continue des enseignants			**1 837 827 300**	**1 080 200 000**	**484 320 000**	
		Cf. ligne cabinet	Formation des formateurs en anglais et kiswahili	10 000	150 000 000			BEPEP
		Cf. ligne BEPEP	Frais de formation continue des enseignants		300 000 000			BEPEP
		Cf. ligne BEPEP	Encadrement continu des enseignants		40 000 000			

			Formation des enseignants de la 7ème année fondamental (30 jours)	4000	1 347 827 300			BEPEP
			Formation des enseignants de la 8ème année fondamental (30 jours)			1 000 200 000		BEPEP
			Formation sur les nouvelles méthodes d'évaluation avec des questions à réponses objectives	300		60 000 000		Bureau des éval
			Formation des enseignants sur l'éducation inclusive	60		20 000 000		DGBP
			Renforcement des capacités des enseignants en production de matériel didactique				70 000 000	UNESCO
			Formation des formateurs d'enseignants à l'utilisation des TDRs, code de conduite, déontologie de la profession				41 720 000	UNESCO
			Appui à l'élaboration des programmes de formation continue des enseignants de l'enseignement fondamental, secondaire général et technique en liaison avec les programmes de formation initiale				5 600 000	UNESCO
			Suivi des Formations de 32 formateurs sur l'éducation inclusive et les méthodes inclusives aux écoles				4 000 000	Handicap Inter
			Echanges de pratiques professionnelles et de collaboration entre les centres spécialisés et les écoles pilotes				2 000 000	Handicap Inter
			Concevoir, tester et valider des dispositifs de formation				361 000 000	CTB - FEI
		Examens et autre contrôle de qualité			**1 609 336 550**	**160 000 000**	**3 000 000**	
		Cf ligne Bur Eval	Organisation du Concours National		1 017 798 150			Bureau Eval

		Cf. Ligne Cabinet	Location des véhicules		578 538 400			Bureau Eval
		Nouvelle ligne	Contribution à la CONFEMEN		13 000 000			Cabinet
			Contribution National à l'évaluation PASEC			160 000 000		Bureau Eval
			Evaluation et suivi des Plans Educatifs individuels et suivi au sein des écoles pilotes				3 000 000	Handicap Inter
Pilotage					**0**	**60 000 000**	**0**	
	Défintion des politiques et stratégies				**0**	**60 000 000**	**0**	
		Etudes et conceptions			**0**	**0**	**0**	
		Concertation et communication			**0**	**60 000 000**	**0**	
			Mise en place et accompagnement des mesures administratives contre le redoublement			60 000 000		SP

Enseignement secondaire					14 660 293 425	3 113 000 000	621 800 000	
Objectif	**Programme**	**Opération/Action**	**activités**	**Qté**	**Budget Etat**	**BAS/FCE**	**Projet**	**Direction**
Développement de l'accès					**11 483 488 000**	**1 296 000 000**	**0**	
	Infrastructure				**2 353 588 000**	**1 296 000 000**		
		Nouvelles salles de classes			**0**	**816 000 000**		
			Constructions de lycées communaux	48		816 000 000		BISEM
		Autre infrastructures scolaires ou réhabilitation			**350 000 000**	**0**		
		cf. ligne cabinet	Réhabilitation des écoles secondaires générales		350 000 000			DGA
			Construction équipement réhabilitation des centres de formation des enseignants				201 000 000	CTB - FIE
		Mobilier / équipement scolaire			**2 003 588 000**	**480 000 000**		
		cf ligne cabinet	Equipement des écoles secondaire générales et pédagogique		2 000 000 000			DGA
		Cf ligne DB	Entretien des motos pompes		3 588 000	0		DESGPP
			Achat et installation de panneaux solaires dans les établissements communaux	40		480 000 000		DAS
	Enseignants				**0**	**0**		
		Enseignants en poste			**0**	**0**		
		Recrutement de nouveaux enseignants			**0**	**0**		
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables				**9 129 900 000**	**0**		

		Subvention aux collèges			**0**	**0**		
		Subventions aux lycées			**0**	**0**		
		Entretien des élèves			**9 129 900 000**	**0**		
		Cf. Ligne DB	Entretien des élèves internes		9 129 900 000			**DB**
		Appui aux structures spécialisées			**0**	**0**		
Développement de la qualité					**3 176 805 425**	**1 817 000 000**	**621 800 000**	
	Développement du curriculum				**0**	**600 000 000**	**603 600 000**	
		Elaboration des nouveaux curricula			**0**	**100 000 000**	**603 600 000**	
			Elaboration des curricula des sections de l'enseignement secondaire général et pédagogique			100 000 000		BEPES
			Elaboration d'un guide d'encadrement des élèves-maitres dans les écoles d'application				16 800 000	UNESCO
			Appui à l'élaboration d'un mécanisme de régulation entre les institutions de formation des enseignants et les écoles d'application				2 800 000	UNESCO
			Fonds du support technique au services des programmes				118 000 000	CTB - FIE

			Concevoir, tester et valider les programmes et manuels				466 000 000	CTB - FIE
		Elaboration matériel didactique			**0**	**500 000 000**	**0**	
			Impression des supports pédagogiques et didactiques (manuels des élèves et des enseignants) des sections de l'enseignement secondaire général			500 000 000		BEPES
	Formation initiale des enseignants				**600 000 000**	**400 000 000**	**18 200 000**	
		Personnel des sections pédagogiques			**0**	**0**		
		Fonctionnement des sections			**350 000 000**	**400 000 000**	**18 200 000**	
		Nouvelle ligne	renforcement des capacités des enseignants de la Section Normale	510	350 000 000			BEPES
			Transfert - stages pratique des écoles secondaires à section normale publiques et communales	3300		400 000 000		DESGPP / C
			Elaboration d'un curriculum national de formation des directeurs des écoles				18 200 000	UNESCO
		Développement des programmes			**250 000 000**	**0**		
		Nouvelle ligne	Appui à la refonte de tous les programmes de la section Normale		100 000 000			BEPES
		Nouvelle ligne	Appui à l'élaboration des manuels pour la Section Normale		150 000 000			BEPES
	Intrants scolaires				**200 000 000**	**652 000 000**		

		Acquisition manuels scolaires			0	0		
		Acquisition fournitures scolaires			**200 000 000**	**0**		
		Cf. ligne Budget	Fourniture matériel scolaire (consommables)		200 000 000			DESGPP
		Matériels didactiques et autres intrants			0	**652 000 000**		
			Achat du matériels et produits de laboratoire (DGBP)			652 000 000		DGBP
			Ressources pédagogiques des centres de formation des enseignants				45 000 000	CTB - FIE
	Développement de l'encadrement pédagogique				**2 376 805 425**	**165 000 000**		
		Personnel de l'inspection déconcentrée			**0**	**0**		
		Mission des inspections			**60 000 000**	**36 000 000**		
		Cf. ligne IGE	Frais de fonctionnement des Inspection du Primaire et Secondaire		60 000 000			IGE
			Frais de fonctionnement IRES		*60 000 000*	36 000 000		IGE
		Formation continue des enseignants			**830 000 000**	**129 000 000**	**0**	
		Cf. Ligne BEPES	Suivi Encadremet des enseignants du Secondaire		430 000 000			BEPES
		Cf. Ligne BEPES	Formation méthodologique et pédagogique des professeurs du secondaire	2 500	400 000 000			BEPES

			Formation des encadreurs de stage des écoles secondaires à section normale sur le guide pédagogique	800		60 000 000		DESGPP
			Formation des enseignants sur les nouvelles méthodes d'évaluation avec des questions à réponses objectives	200		39 000 000		Bureau éval
			Formations du personnel enseignant sur les nouveaux programmes des sections Normales	174		30 000 000		BEPES
		Examens et autre contrôle de qualité			**1 486 805 425**	**0**	**0**	
		Cf. Ligne BEPES	Organisation des compétitions sportives plus équipement		87 602 800			BEPES
		Cf. Ligne BEPES	Organisation des olympiades panafricaines de Mathématiques		10 297 200			BEPES
		Cf. Ligne Bureau des Eval - 66 200	Organisation de l'exémen d'Etat		1 017 798 150			Bureau Eval
		Cf. Ligne Bureau des Eval - 66200	Organisation du Test de 10ème		371 107 275			Bureau Eval
Pilotage					**0**	**0**		
	Défintion des politiques et stratégies				**0**	**0**		
		Etudes et conception						
		Concertation et communication						

Formation Professionnelle et Enseignement Technique **5 206 044 004** **2 551 000 000** **4 902 013 000**

Objectif	Programme	Opération/Action	activités	Qté	Budget Etat	BAS/FCE	Projet	Direction
Developpement de l'acces					**4 146 229 000**	**2 040 000 000**	**4 486 752 000**	
	Infrastructures-Equipement				**1 146 229 000**	**1 300 000 000**	**4 423 500 000**	
		Autres infrastructures ou rehabilitation			**750 000 000**	**0**	**3 164 400 000**	
		Cf ligne Cabinet	Rehabilitation des CEMs	6	750 000 000			DEMFP
			Travaux de construction et de réhabilitation de 4 CEM et du CDCP				3 164 400 000	CTB - AEP
		Mobilier equipement poste de travail			**396 229 000**	**1 300 000 000**	**1 259 100 000**	
		Cf Cabinet	Equipement des ecoles techniques		310 000 000			DET
		Cf. Budget	Fourniture classique et divers pour les ecoles techniques (consommables)		45 629 000			DET
Transfert		Cf. DGAETEMFP	Equipement CFPP Nyakabiga		10 300 000			DGAETEMFP
		Cf. DGAETEMFP	Equipement CFPP Bururi		5 150 000			DGAETEMFP
		Cf. DGAETEMFP	Equipement CFPP Kirundo		5 150 000			DGAETEMFP
		Cf ligne DB	Maintenance des équipements		20 000 000			DGAETEMFP
			Equipement des CEM			1 100 000 000		DGAEMFP
			Achat mobilier pour les CEM et CFP			200 000 000		DGAEMFP
			Equipement de 4 CEM, CDCP et DGEP				1 240 200 000	CTB - AEP

			Fournitures de bureau et communication				18 900 000	APEFE
	Appui a la demande et aux enfants vulnerables				**3 000 000 000**	**740 000 000**	**63 252 000**	
		Subvention aux centres de formation			**0**	**600 000 000**	**0**	
			Subvention CEM et CFP			600 000 000		DGAEMFP
		Sensibilisation scolarisation et metiers porteurs			**0**	**140 000 000**	**63 252 000**	
			Accroître le fond de garantie pour l'insertion des lauréats			140 000 000		DGAEMFP
			Organiser les apprenants en groupes et associations				61 200 000	CTB - AEP
			Favoriser l'esprit d'initiative dans les CEM				2 052 000	CTB - AEP
		Entretien des élèves			**3 000 000 000**			
		Cf. Direc. Budget	Entretien des eleves internes - Technique		3 000 000 000			DET
Developpement de la qualite					**1 059 815 004**	**490 000 000**	**231 201 000**	
	Developpement du curriculum				**0**	**20 000 000**	**29 925 000**	
		Elaboration de nouveaux programmes APC			**0**	**20 000 000**	**29 925 000**	
			Elaboration des nouveaux programmes des CFP			20 000 000	7 425 000	APEFE
			Adapter et compléter les modules existants				15 300 000	CTB - AEP
			Validation des modules				7 200 000	CTB - AEP
	Developpement formation modulaire				**719 365 004**	**400 000 000**	**186 876 000**	

		Formation des formateurs			**36 050 000**	**100 000 000**	**186 876 000**	
		Cf. ligne cabinet	Renforcement des capacités des formateurs des CEMs/CFP	200	36 050 000			DEMFP
		cf. ligne BEET 62160	Encadrement Pédagogiques Ecoles Techniques	120	65 301 600			BEET
		cf ligne BEET 66200	Encadrement continu des enseignants	1376	41 652 000			BEET
		Nouvelle ligne	Formation aux logiciels spécialisés	315	46 667 250			BEET
			Formation Technique des formateurs			100 000 000	52 650 000	APEFE
			Exécuter et superviser le programme de formation intensif				10 800 000	CTB - AEP
			Accompagner les membres du groupe restreint de formateurs				10 800 000	CTB - AEP
			Renforcer les capacités des formateurs				110 520 000	CTB - AEP
			Constituer un groupe de gestionnaire formateur				2 106 000	CTB - AEP
		Matiere d'oeuvre			**391 935 004**	**0**	**93 690 000**	
Achat de matière d'œuvre		Cf. DGAETEMFP	CFA Kamenge		13 622 785			DGAETEMFP
		Cf. DGAETEMFP	CFA Gitega		17 251 088			DGAETEMFP
		Cf. DGAETEMFP	Subsides CFPP Nyakabiga		239 788 120			DGAETEMFP
		Cf. DGAETEMFP	Subsides CFPP Bururi		62 741 730			DGAETEMFP
		Cf. DGAETEMFP	Subsides CFPP Kirundo		58 531 281			DGAETEMFP
			Consommables CEM Kinama, Gihanga, Muramvya, Bubanza				93 690 000	APEFE

		Materiels didactiques et autres intrants			**291 380 000**	**300 000 000**	**21 690 000**	
		cf. ligne DEMFP	Frais de fonctionnement pour les CEMs	96	117 480 000			DEMFP
Transfert		Cf. ligne Budget	Fournitures claissiques et divers (consommables)		40 000 000			DET
Transfert		Cf ligne DGF	Materiel special des services, outillages et equipement	48	133 900 000			DET
			Achat de manuels techniques et professionnels			300 000 000	18 450 000	APEFE
			Equipement des matières premières pour les ateliers					
			Documentation didactique et technique				3 240 000	CTB - AEP
	Developpement apprentissage				**310 000 000**	**0**	**0**	
		Formation maitre artisan			**310 000 000**	**0**		
Transfert		Cf. D Budget	Frais de stage		310 000 000			DET
		Matiere d'oeuvre			**0**	**0**		
		Materiel didactiques et autres intrants			**0**	**0**		
	Developpement de l'encadrement pedagogique				**30 450 000**	**70 000 000**	**14 400 000**	
		Personnel de l'inspection deconcentree						

		Matiere d'oeuvre			**0**	**0**		
		Mission d'inspection			**30 450 000**	**20 000 000**	**14 400 000**	
		Cf. Ligne DEMFP	Frais de mission d'inspection des CEMs		15 450 000			
		Cf ligne DEMFP	Suivi encadrement des CEM et CFP et écoles techniques		15 000 000	20 000 000	14 400 000	APEFE
		Certification des qualifications et VAP			**0**	**50 000 000**		
			Accompagnement sur le développement du partenariat public - privé et sur le Cadre National de Qualification			50 000 000		
Pilotage					**0**	**21 000 000**	**184 060 000**	
	Definition des politiques et strategies					**21 000 000**	**184 060 000**	
		Etudes et conception			**0**	**21 000 000**	**184 060 000**	
			Expertise nationale sur l'étude de création d'un fond de financement de la Formation Pro			21 000 000		DGAEMFP
			Etude des besoins potentiels de l'environnement économique				78 300 000	CTB - AEP
			Etablir des liens avec les unités				61 000 000	CTB - AEP
			Mission d'orentation et de suivi				14 400 000	CTB - AEP
			Définir les équipements des CEM en fonction des besoins				18 840 000	CTB - AEP

			Planification des centres et portes ouvertes				11 520 000	APEFE
		Concertation et communication					**5 940 000**	
			Etablir des liens avec les unités économiques FIE CTB				2 700 000	CTB - AEP
			Elaborer et mettre à disposition l'offre de formation professionnelle FIE CTB				3 240 000	CTB - AEP

Administration et Gestion - MEBSEMFPA	**950 857 880**	**3 210 070 000**	**1 143 520 000**

Objectif	Programme	Opération/Action	activités	Qté	Budget général	BAS/FCE	Projet	Direction
Administration et Gestion du Système Educatif					**950 857 880**	**3 210 070 000**	**1 143 520 000**	
	Renforcement des capacités de l'administration centrale				**383 590 000**	**1 058 420 000**	**71 400 000**	
		Personnel en poste			**0**	**0**		
		Nouveaux recrutements			**0**	**66 000 000**		
			Mise en place d'un appui technique au BPE pour l'installation d'un système d'immatriculation des élèves			66 000 000		BPSE
		Formation des cadres du niveau central			**90 000 000**	**381 700 000**	**22 400 000**	
		Nouvelle ligne	Appui à la réforme de l'enseignement fondamental (Renforcement des capacités des conseillers pédagogiques)	268	40 200 000			DGBP
			Formation à l'étranger de cadres sur la planification sectorielle			20 000 000		
			Formation des cadres en matière de planification et d'excution budgetaire	60		40 000 000		SP
			Formation et accompagnement sur la gestion de la chaine de la dépense du BAS/FCE	20		10 000 000		DGF
			Formation des cadres des services de planification sur l'utilisation du SIGE			69 000 000		BPSE
			Formation des cadres et agents du bureau des évaluation	138		10 000 000		Bureu éval

			Formation des cadres et agents du niveau centrale en matière de bonne gouvernance	50		3 700 000		Cabinet (CNBGE)
			Voyage d'étude et échange d'éxpérience par la CNBGE en matière de bonne gouvernance	9		50 000 000		Cabinet (CNBGE)
			Formation en techniques de rédaction et en stratégies de communication	8		3 000 000		Cellule com
			Formation à l'etranger sur la production des émmission pédagogique et techniques de reportages	4		40 000 000		Radio Scolaire
			Formation des inspecteurs en nouveau style d'accompagnement des enseignants	105		15 000 000		IG
			Formation à l' utilisation des 7 logiciels	23		30 000 000		BISEM
			Appui - conseil aux comités locaux de suivi des chantiers de construction d'école			20 000 000		BISEM
			Formation des cadres du MEBSEMFPA sur les TIC			26 000 000		DGRH
			Formation à l'étranger des cadres de la CGMP en gestion des marchés	3		45 000 000		Cabinet
			Formation en gestion des ressources humaines (formation théorique suivie d'une initiation à l'utilisation d'un logiciel de gestion du personnel				22 400 000	UNESCO
		Equipement			**0**	**139 720 000**	**0**	
			Achat photocopieuse	3		30 000 000		DGRH + DGA
			Achat des classeurs métallique pour le classement des dossiers des enseignants	25		13 000 000		DGRH
			Enrigistreur Zoom 4	4		3 320 000		cellule com.
			Achat logiciel	1		4 000 000		cellule com.

			Ordinateur de montage	2		2 400 000		cellule com.
			Installation internet et Abonnement pour tous les services de l'administration centrale			30 000 000		Building + BISEM + DAS
			Equipement BISEM en mobilier			15 000 000		BISEM
			Achat de logiciels de dessin	7		7 000 000		BISEM
			Achat d'ordinateurs + imprimantes pour le Ministère			35 000 000		
		Fonctionnement niveau central			**293 590 000**	**293 000 000**	**0**	
		Cf. ligne IGE	Frais de fonctionnement des Inspections du Primaire et Secondaire		49 800 000			
			Frais de fonctionnement de l'IGE		*16 600 000*			
			Frais de fonctionnement IPEBPP		*16 600 000*			
			Frais de fonctionnement IPESBPP		*16 600 000*			
		Cf. Cabinet	Mission Officielle à l'étranger		15 250 000	10 000 000		Cabinet
		Cf. ligne DB	Frais de suivi d'enseignement (DESGPP / C)		20 000 000			DESGPP
		Cf ligne SP	Frais de fonctionnement du Bureau de la Communication		17 800 000			SP
		Cf. ligne DAS	Abonnement au journa le "Renouveau"		180 000			DAS
		Cf. Ligne Radio	Frais de fonctionnement de la Radio Scolaire		92 560 000			Radio
		Cf ligne DGA	Encadrement - suivi administratif des services déconcentrés (DPE et DCE)		24 000 000			DGA
		Cf. ligne BISEM	Frais de mission BISEM	24	20 000 000	40 000 000		BISEM

		CF. ligne DGRH	Frais de suivi de la Gestion des ressources Humaines et de l'encadrement des services déconcentrés		24 000 000			DGRH
		Nouvelle ligne	Suivi - encadrement des école privées		30 000 000			DESGPP / C
			Frais de mission et de supervision des tranferts des stages pratiques	122		10 000 000		DESGPP / C
			Suivi des distributions du matériel			3 000 000		DGF
			Alimentation de la base des données sur les équipements des DPE (inventaire physique)			15 000 000		DGF
			Suivi - encadrement des écoles privées			20 000 000		DGA
			Frais de carburant			70 000 000		
			Prime à la performance sur le BAS/FCE			40 000 000		SP
			Fonctionnement du BAS/FCE (fournitures)			15 000 000		DGF
			Frais de missions diverses			50 000 000		DGF
			Encadrement et suivi des formations sur les outils de bonne gouvernance, leur utilisation et remédiation	6		20 000 000		Cabinet (CNBGE)
		Construction et autres travaux			**0**	**178 000 000**	**49 000 000**	
			Réhabilitation des bureaux de la DAS + BISEM			38 000 000		BISEM
			Location d'un immeuble			140 000 000		DGF
			Modernisation des outils de gestion, utilisation des TIC dans la gestion de l'établissement et la formation des maitres				49 000 000	UNESCO
	Renforcement des capacités de l'administr'ation déconcentrée				**502 267 880**	**1 722 970 000**	**63 000 000**	

		Personnel en poste				**0**		
		Nouveaux recrutements			**0**	**0**	**0**	
		Formation			**0**	**150 470 000**	**63 000 000**	
			Formation des DPE,des IP, des DCE et des IC sur l'utilisation des outils (4) de bonne gouvernance	285		37 470 000		DGA via CNBGE
			Formation des DPE et DCE sur la gestion administrative, financière	85		40 000 000		DGA,DGF
			Formation des directeurs et économes des écoles à régime d'internat sur la gestion des produits de la REGIDESO (eau et électricité)	192		20 000 000		Cabinet (Commission IRR)
			Formation des inspecteurs en gestion financières			10 000 000		IGE
			Formation des IPE et leurs conseillers sur la professionalisation de l'inspecteur dans les tâches de sa fonction			10 000 000		
			Etendre l'utilisation du SIGE à l'ensemble des provinces du territoire national et à l'enseignement supérieur			33 000 000		BPSE
			Formation de tous les encadreurs pédagogiques en supervision et utilisation des outils d'appréciation et d'évaluation (DPE,DCE,IRES, IPE, ICE)				35 000 000	UNESCO
			Formation au niveau provincial et commnal sur la petite enfance				28 000 000	UNICEF
		Fonctionnement			**502 267 880**	**702 000 000**	**0**	

		cf ligne DPE	Frais fonctionnement DPE	17	179 767 880	250 000 000		DGA
		cf ligne DPE	Frais de fonctionnement DCE	129	322 500 000	387 000 000		DGA
			Alimentation de la base des données sur les équipements des DPE (inventaire physique)			15 000 000		DGF
			Fonctionnement de sept espaces numérique	7		50 000 000		DGBP
		Construction et autres travaux			**0**	**0**		
		Equipement			**0**	**870 500 000**	**0**	
			Acquisition d'ordinateurs pour les provinces	85		210 000 000		BPSE
			Achat de Mobilier (Transfert)	289		144 500 000		SP
			Achat de motos pour les DCE	129		516 000 000		
	Renforcement des capacités des acteurs décentralisés				**0**	**95 000 000**	**0**	
		Formation			**0**	**95 000 000**	**0**	
			Formation des responsables scolaires sur la gestion administrative et pédagogiques et communales			50 000 000		DESGPP / C
			Formation des personnels administratif des CEM et CFP et écoles techniques			15 000 000		DGAEMFP
			FOrmation des directeurs d'écoles au remplissage des questionnaires			30 000 000		BPSE
		Appui conseil			**0**	**0**	**0**	
	Suivi-évaluation du secteur				**65 000 000**	**333 680 000**	**1 009 120 000**	

		Collecte et traitement des données			**20 000 000**	**0**	**340 520 000**	
		Cf. Ligne Bureau Planif	Production de l'annuaire Stat		20 000 000			BPSE
			Mise en place d'un système d'informations statistiques pour la gestion du personnel enseignant (formation des opérateurs de saisie, acquisition de logiciel et d'ordinateurs…)				27 520 000	UNESCO
			Construction d'une base de données collecte des informations				313 000 000	CTB - FIE
		Etude et conception			**0**	**103 680 000**	**635 000 000**	
			Impression des 4 outils prioritaires de bonne gouvernance dans les écoles primaires et du guide de procédure de mise en place du CGE dans les écoles secondaires, les CEM et les CFP	5		43 680 000		Cabinet (CNBGE)
			Etude et enquête pour rationaliser les rapports des structures déconcentées			60 000 000		SP
			Evaluation de l'éducation inclusivie				5 000 000	handicap inter
			Appui à l'élaboration de politiques et de stratégies				630 000 000	UNICEF
		Communication / concertation			**45 000 000**	**230 000 000**	**33 600 000**	
		Nouvelle ligne	Frais de coordination des activités du Ministère : Administration centrale, déconcentrée et décentralisée.		45 000 000			SP
			Organisation des ateliers de coordination avec les PTF et revue sectorielle			40 000 000		*SP*
			Suivi de l'exécution du PSDEF			50 000 000		SP

			Production des Emission radiodiffusées sur les activités du ministère	12		15 000 000		Cellule com.
			Production des émissions sur le redoublement	48		25 000 000		Radio scolaire
			Production des emission sur l'abandon scolaire	48		25 000 000		Radio scolaire
			Sensibilisation à la notion de l'école fondamental			25 000 000		Radio scolaire
			Journées d'échnge sur le processus d'élaboration des PIP,des PDP et des PCT et sur l'élaboration des budgets			10 000 000		SP
			Journées d'échange sur l'éthique et la déontologie professionnelle			20 000 000		SP
			Atelier sur l'exécution des plans d'actions des services centraux et structures déconcentrées			20 000 000		SP
			Organisation d'un atelier national de validation et de révision des instruments et des outils de formation, élaborés dans le cadre du projet				16 800 000	UNESCO
			Elaboration et validation nationale d'un cahier de charges (TDR) pour gestionnaires directs (directeurs et préfets) des écoles fondamentales, secondaire général et secondaire technique				16 800 000	UNESCO

Budget de l'Etat

2 013	0,2%	0,1%	47,4%	36,8%	13,1%	0	
Objectif	**alphabétisation**	**préscolaire**	**Fondamental (cycles 1,2,3)**	**secondaire général et pédagogique**	**enseignement des métiers, formation professionnelle**	**Administration**	**TOTAL**
Développement de l'accès	7 000 000	0	12 682 032 365	11 483 488 000	4 146 229 000		**28 318 749 365**
Développement de la qualité	63 350 000	57 000 000	6 177 163 850	3 176 805 425	1 059 815 004		**10 534 134 279**
Appui au pilotage			0	0	0	**950 857 880**	**950 857 880**
TOTAL	**70 350 000**	**57 000 000**	**18 859 196 215**	**14 660 293 425**	**5 206 044 004**	**950 857 880**	**39 803 741 524**

Fonds Commun de l'Education

2 013	0,5%	0,0%	68,9%	10,7%	8,8%	11,1%	
Objectif	**alphabétisation**	**préscolaire**	**Fondamental (cycles 1,2,3)**	**secondaire général et pédagogique**	**enseignement des métiers, formation professionnelle**	**Administration**	**TOTAL**
Développement de l'accès	6 000 000	0	16 034 848 800	1 296 000 000	2 040 000 000		**19 376 848 800**
Développement de la qualité	140 000 000	0	3 860 200 000	1 817 000 000	490 000 000		**6 307 200 000**
Appui au pilotage	0	0	60 000 000	0	21 000 000	**3 210 070 000**	**3 291 070 000**
TOTAL	**146 000 000**	**0**	**19 955 048 800**	**3 113 000 000**	**2 551 000 000**	**3 210 070 000**	**28 975 118 800**

Annexe 2 – Plan d'actions triennal 2013-2015 du PSDEF

Alphabétisation

183 350 000	**203 925 000**	**250 503 750**

Objectif	Programme	Action	2013	2014	2015
Développement de l'accès			**13 000 000**	**13 650 000**	**14 332 500**
	Enseignants		0		**0**
		Alphabétiseurs en poste			**0**
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables		13 000 000	13 650 000	14 332 500
		Subvention			
		Sensibilisation des acteurs sociaux	13 000 000	13 650 000	14 332 500
Développement de la qualité			**170 350 000**	**190 275 000**	**236 171 250**
	Développement du curriculum				**36 382 500**
		Elaboration matériel didactique	33 000 000	34 650 000	**36 382 500**
	Formation		0	0	0
		Formation des alphabétiseurs	0	0	0
	Intrants scolaires		100 000 000	105 000 000	110 250 000
		Acquisition Kit alpha	100 000 000	105 000 000	110 250 000
	Développement de l'encadrement pédagogique		70 350 000	85 275 000	89 538 750
		Mission des inspections	25 350 000	38 025 000	39 926 250
		Formation continue des alphabétiseurs	45 000 000	47 250 000	49 612 500

Préscolaire	**551 496 000**	**2 511 124 407**	**3 078 717 858**

Objectif	Programme	Action	2013	2014	2015
Développement de l'accès			**82 496 000**	**2 077 474 407**	**2 623 385 358**
	Infrastructure		0	0	0
		Nouvelles salles de classes			
		Autre infrastructures scolaires ou réhabilitation			
		Mobilier / équipement scolaire			
	Enseignants		**40 496 000**	**42 520 800**	**44 646 840**
		Enseignants en poste	40 496 000	42 520 800	44 646 840
		Recrutement de nouveaux enseignants			
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables		**42 000 000**	**2 034 953 607**	**2 578 738 518**
		Subvention aux écoles		1 990 853 607	2 532 433 518
		Sensibilisation des acteurs sociaux	42 000 000	44 100 000	46 305 000
Développement de la qualité			**413 000 000**	**433 650 000**	**455 332 500**
	Intrants scolaires		**303 000 000**	**318 150 000**	**334 057 500**
		Acquisition matériels pédagogiques	303 000 000	318 150 000	334 057 500
	Développement de l'encadrement pédagogique		**110 000 000**	**115 500 000**	**121 275 000**
		Mission des inspections	10 000 000	10 500 000	11 025 000

		Formation continue des enseignants	100 000 000	105 000 000	110 250 000
Pilotage			**56 000 000**	**0**	**0**
	Définition des politiques et stratégies		**56 000 000**	**0**	**0**
		Etudes et conceptions	**56 000 000**		

Enseignement Fondamental	**223 774 557 088**	**237 223 114 872**	**251 560 480 214**

Objectif	Programme	Opération/Action	2013	2014	2015
Développement de l'accès			**212 747 996 386**	**223 132 983 798**	**233 983 486 177**
	Infrastructures		**54 844 647 420**	**57 458 359 721**	**60 174 137 305**
		Nouvelles salles de classes	**47 381 572 481**	**49 599 600 702**	**51 994 667 385**
		Autre infrastructures scolaires ou réhabilitation	**1 478 034 204**	**1 593 546 299**	**1 611 722 461**
		Mobilier / équipement scolaire	**5 985 040 734**	**6 265 212 720**	**6 567 747 459**
	Enseignants+staff		**149 466 909 668**	**156 940 255 151**	**164 787 267 909**
		Enseignant et staff en poste	**148 466 909 668**	**155 890 255 151**	**163 684 767 909**
		Recrutement nouveaux enseignants	**1 000 000 000**	**1 050 000 000**	**1 102 500 000**
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables		**8 436 439 298**	**8 734 368 926**	**9 022 080 963**
		Subvention aux écoles	**5 336 439 298**	**5 634 368 926**	**5 922 080 963**
		Entretien des élèves	**3 000 000 000**	**3 000 000 000**	**3 000 000 000**
		Appui aux structures spécialisées	**0**	**0**	**0**
		Sensibilisation des acteurs sociaux	**100 000 000**	**100 000 000**	**100 000 000**
Développement de la qualité			**10 966 560 702**	**14 027 131 074**	**17 510 844 037**
	Développement du curriculum		**33 000 000**	**33 000 000**	**33 000 000**
		Elaboration de nouveaux programmes	**33 000 000**	**33 000 000**	**33 000 000**

		Elaboration de matériels didactiques			
	Intrants scolaires		**5 063 560 702**	**7 565 631 074**	**10 777 919 037**
		Acquisitions manuels scolaires	**4 063 560 702**	**6 065 631 074**	**8 777 919 037**
		Acquisition fournitures scolaires	**1 000 000 000**	**1 500 000 000**	**2 000 000 000**
		Matériel didactique et autres intrants			
	Développement de l'encadrement pédagogique		**5 870 000 000**	**6 428 500 000**	**6 699 925 000**
		Personnel de l'inspection déconcentrée			
		Mission des inspections	**700 000 000**	**1 000 000 000**	**1 000 000 000**
		Formation continue des enseignants	**3 400 000 000**	**3 570 000 000**	**3 748 500 000**
		Examens et autre contrôle de qualité	**1 770 000 000**	**1 858 500 000**	**1 951 425 000**
Pilotage			**60 000 000**	**63 000 000**	**66 150 000**
	Définition des politiques et stratégies		**60 000 000**	**63 000 000**	**66 150 000**
		Etudes et conceptions	**0**	**0**	**0**
		Concertation et communication	**60 000 000**	**63 000 000**	**66 150 000**

Enseignement secondaire général et pédagogique			**16 704 000 000**	**16 524 200 000**	**16 355 410 000**

Objectif	Programme	Action	2013	2014	2015
Développement de l'accès			**11 600 000 000**	**11 200 000 000**	**10 800 000 000**
	Infrastructure		4 100 000 000	4 100 000 000	4 100 000 000
		Nouvelles salles de classes	2 900 000 000	2 900 000 000	2 900 000 000
		Autre infrastructures scolaires ou réhabilitation	200 000 000	200 000 000	200 000 000
		Mobilier / équipement scolaire	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	Enseignants + staff				
		Enseignants et staff en poste	14 700 000 000	15 540 000 000	16 304 000 000
		Recrutement de nouveaux enseignants			
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables		**7 500 000 000**	**7 100 000 000**	**6 700 000 000**
		Subventions aux lycées	0	0	0
		Entretien des élèves	7 500 000 000	7 100 000 000	6 700 000 000
		Appui aux structures spécialisées	0	0	0
Développement de la qualité			**5 104 000 000**	**5 324 200 000**	**5 555 410 000**
	Développement du curriculum		**700 000 000**	**700 000 000**	**700 000 000**
		Elaboration des nouveaux curricula	700 000 000	700 000 000	700 000 000
		Elaboration matériel didactique			
	Formation initiale des enseignants		**1 018 000 000**	**1 068 900 000**	**1 122 345 000**
		Personnel des sections pédagogiques			

		Fonctionnement des sections	768 000 000	806 400 000	846 720 000
		Développement des programmes	250 000 000	262 500 000	275 625 000
	Intrants scolaires		**850 000 000**	**892 500 000**	**937 125 000**
		Acquisition manuels scolaires			
		Acquisition fournitures scolaires	200 000 000	210 000 000	220 500 000
		Matériels didactiques et autres intrants	650 000 000	682 500 000	716 625 000
	Développement de l'encadrement pédagogique		**2 536 000 000**	**2 662 800 000**	**2 795 940 000**
		Personnel de l'inspection déconcentrée			
		Mission des inspections	100 000 000	105 000 000	110 250 000
		Formation continue des enseignants	950 000 000	997 500 000	1 047 375 000
		Examens et autre contrôle de qualité	1 486 000 000	1 560 300 000	1 638 315 000
Pilotage			0	0	0
	Définition des politiques et stratégies		**0**	**0**	**0**
		Etudes et conception	0	0	0
		Concertation et communication	0	0	0

Enseignement des Métiers et Formation Professionnelle			**18 453 000 000**	**19 898 350 000**	**20 349 967 500**
Objectif	**Programme**	**Opération/Action**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement de l'accès			**16 336 000 000**	**17 716 000 000**	**18 099 000 000**
	Infrastructures -équipement		**8 400 000 000**	**9 650 000 000**	**9 807 500 000**
		Nouvelles salles de classes	**4 200 000 000**	**5 300 000 000**	**5 300 000 000**
		Autres infrastructures ou réhabilitation	**1 200 000 000**	**1 200 000 000**	**1 200 000 000**
		Mobilier équipement poste de travail	**3 000 000 000**	**3 150 000 000**	**3 307 500 000**
	Formateurs+ staff		**4 536 000 000**	**4 556 000 000**	**4 671 000 000**
		Formateurs et staff en poste	4 536 000 000	4 556 000 000	4 671 000 000
		Recrutement de nouveaux formateurs			
		Fomateurs du secteur privé			
		Maîtres artisant (apprentissage)			
	Appui à la demande et aux enfants vulnérables		**3 400 000 000**	**3 510 000 000**	**3 620 500 000**
		Subvention aux centres de formation	600 000 000	600 000 000	600 000 000
		Sensibilisation scolarisation et métiers porteurs	200 000 000	210 000 000	220 500 000
		Entretien des élèves	2 600 000 000	2 700 000 000	2 800 000 000

Développement de la qualité			**1 911 000 000**	**1 966 050 000**	**2 023 852 500**
	Développement du curriculum		**50 000 000**	**52 500 000**	**55 125 000**
		Elaboration de nouveaux programmes APC	50 000 000	52 500 000	55 125 000
	Développement formation modulaire		**1 436 000 000**	**1 482 800 000**	**1 531 940 000**
		Formation des formateurs	323 000 000	339 150 000	356 107 500
		Matière d'œuvre	500 000 000	500 000 000	500 000 000
		Matériels didactiques et autres intrants	613 000 000	643 650 000	675 832 500
	Développement apprentissage		**310 000 000**	**310 000 000**	**310 000 000**
		Formation maître artisant	310 000 000	310 000 000	310 000 000
		Matière d'œuvre			
		Matériel didactique et autres intrants			
	Développement de l'encadrement pédagogique		**115 000 000**	**120 750 000**	**126 787 500**
		Personnel de l'inspection déconcentrée			
		Mission d'inspection	65 000 000	68 250 000	71 662 500
		Certification des qualifications et VAP	50 000 000	52 500 000	55 125 000
Pilotage			**206 000 000**	**216 300 000**	**227 115 000**
	Définition des politiques et stratégies		**206 000 000**	**216 300 000**	**227 115 000**
		Etudes et conception	200 000 000	210 000 000	220 500 000
		Concertation et communication	6 000 000	6 300 000	6 615 000

Administration et Gestion - MEBSEMFPA	**10 935 000 000**	**12 000 400 000**	**13 076 420 000**

Objectif	Programme	Opération/Action	2013	2014	2015
Administration et Gestion du Système Educatif			**10 935 000 000**	**12 000 400 000**	**13 076 420 000**
	Renforcement des capacités de l'administration centrale		**7 167 000 000**	**7 597 000 000**	**8 456 850 000**
		Personnel en poste	5 800 000 000	6 400 000 000	7 200 000 000
		Nouveaux recrutements			
		Formation des cadres du niveau central	500 000 000	525 000 000	551 250 000
		Equipement	140 000 000	147 000 000	154 350 000
		Fonctionnement niveau central	500 000 000	525 000 000	551 250 000
		Construction et autres travaux	227 000 000	0	0
	Renforcement des capacités de l'administration déconcentrée		**2 283 000 000**	**3 223 650 000**	**3 434 832 500**
		Personnel en poste			
		Nouveaux recrutements			
		Formation	213 000 000	223 650 000	234 832 500
		Fonctionnement	1 200 000 000	1 400 000 000	1 600 000 000
		Construction et autres travaux		1 000 000 000	1 000 000 000
		Equipement	870 000 000	600 000 000	600 000 000

	Renforcement des capacités des acteurs décentralisés		**95 000 000**	**99 750 000**	**104 737 500**
		Formation	95 000 000	99 750 000	104 737 500
		Appui conseil			
	Suivi-évaluation du secteur		**1 390 000 000**	**1 080 000 000**	**1 080 000 000**
		Collecte et traitement des données	360 000 000	50 000 000	50 000 000
		Etude et conception	730 000 000	730 000 000	730 000 000
		Concertation / communication	300 000 000	300 000 000	300 000 000

PSDEF plan triennal - synthèse	270 601 403 088	288 361 114 279	304 671 499 322
	863 634 016 689		
	2 013	**2 014**	**2 015**
Alphabétisation	**183 350 000**	**203 925 000**	**250 503 750**
Développement de l'accès	13 000 000	13 650 000	14 332 500
Développement de la qualité	170 350 000	190 275 000	236 171 250
Enseignement Préscolaire	**551 496 000**	**2 511 124 407**	**3 078 717 858**
Développement de l'accès	82 496 000	2 077 474 407	2 623 385 358
Développement de la qualité	413 000 000	433 650 000	455 332 500
Pilotage	56 000 000		
Enseignement Fondamental	**223 774 557 088**	**237 223 114 872**	**251 560 480 214**
Développement de l'accès	212 747 996 386	223 132 983 798	233 983 486 177
Développement de la qualité	10 966 560 702	14 027 131 074	17 510 844 037
Pilotage	60 000 000	63 000 000	66 150 000
Enseignement Secondaire	**16 704 000 000**	**16 524 200 000**	**16 355 410 000**
Développement de l'accès	11 600 000 000	11 200 000 000	10 800 000 000
Développement de la qualité	5 104 000 000	5 324 200 000	5 555 410 000
Pilotage			
Formation Professionnelle et Enseignement des Métiers	**18 453 000 000**	**19 898 350 000**	**20 349 967 500**
Développement de l'accès	16 336 000 000	17 716 000 000	18 099 000 000
Développement de la qualité	1 911 000 000	1 966 050 000	2 023 852 500
Pilotage	206 000 000	216 300 000	227 115 000
Administration	**10 935 000 000**	**12 000 400 000**	**13 076 420 000**
Renforcement des capacités de l'administration centrale	7 167 000 000	7 597 000 000	8 456 850 000
Renforcement des capacités de l'administration déconcentrée	2 283 000 000	3 223 650 000	3 434 832 500
Renforcement des capacités des acteurs décentralisés	95 000 000	99 750 000	104 737 500
Suivi-évaluation du secteur	1 390 000 000	1 080 000 000	1 080 000 000

Annexe 3 – Cadre logique du PSDEF

DEVELOPPEMENT DE L'ALPHABETISATION	INDICATEURS
Développement de l'accès et de la qualité	INDICATEURS DE SUIVI
- Sensibiliser les acteurs sociaux à l'alphabétisation	Nombre d'apprenants /an
- Acquisition de kit d'alphabétisation	Nb de kit disponibles
- Amélioration de la performance des services d'alphabétisation	Nb de mission d'inspection
- Formation des alphabétiseurs	Nb d'alphabétiseurs formés

DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE	INDICATEURS				
Développement de l'accès à l'éducation préscolaire	INDICATEURS DE SUIVI				
	% d'enfants dans le communautaire	66%	75%	77%	79%
- Mettre en place une subvention aux écoles préscolaires communautaires	Nombre de structures communautaires du préscolaire ouvertes Nombre de structures bénéficiant de la subvention de l'Etat Montant total de la subvention publique par an				
- Sensibiliser les acteurs sociaux aux préscolaire					
Développement de la qualité de l'éducation préscolaire	INDICATEURS DE SUIVI				
- Améliorer la formation des éducateurs	Nb de jours de formation / an dispensés aux éducateurs Nb d'éducateurs formés				
- Augmenter le nombre de matériels didactiques	Nb de matériels didactiques par apprenant				
- Améliorer l'encadrement des structures préscolaires	Nb de missions d'inspection par an				

DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	INDICATEURS				
Amélioration de l'accès à l'enseignement fondamental	INDICATEURS DE SUIVI				
Amélioration de l'accès aux cycles 1, 2 et 3	Taux de redoublement cycle 1	33%	24%	19%	14%
	Taux de redoublement cycle 2	30%	23%	20%	17%
	Taux de redoublement cycle 3	40%	30%	25%	20%
	% de double vacation	57%	49%	45%	41%
	Nombre d'élèves par groupe pédagogique	55	53	53	52
- Amélioration des capacités d'accueil des élèves	Nb de salles de classes construites et équipées Volume horaire effectif des enseignants en double vacation				
- Amélioration de l'efficacité interne (baisse du redoublement)					
Amélioration de l'accès au cycle 4	INDICATEURS DE SUIVI				
	Taux de transition entre la 6ème et la 7ème année	40%	52%	58%	64%
	Pourcentage d'élèves internes	4%	2%	1%	1%
	Taux de redoublement cycle 4	29%	26%	16%	11%
- Extension 4ème cycle des écoles primaires	Nb de salles construites et équipées				
- Gestion des flux des élèves	Taux de rétention dans le cycle				
- Amélioration de l'accueil et de la rétention des élèves (subventions)	Taux d'accès en 9ème année				
- Appui au fonctionnement des groupes pédagogique	Montant de la subvention par élève / an				
- Sensibilisation des familles pour la scolarisation des enfants	Nombre de spots radiophonique diffusés sur le redoublement et l'abandon scolaire				

Amélioration de qualité des enseignements et des apprentissages	INDICATEURS
- Améliorer le redéploiement des enseignants	Aléa
- Elaboration des nouveaux programmes et testing	Disponibilité des nouveaux programmes
- Acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique	Nombre de manuel acquis et distribués Nombre de matériels didactiques acquis et distribués Ratio manuel scolaire / élève
- Implantation des nouveaux programmes	% et nb d'écoles appliquant les nouveaux programmes / cycle 4
- Développement de la supervision, de la formation et conseil pédagogique aux enseignants	Montant transféré aux structures déconcentrées d'inspection Nb de visites pédagogiques par école / par an
- Formation continue des enseignants	Nb de jrs de formation continue / an / enseignant
- Révision des examens scolaires	Examens et disciplines révisés
- Préparation et organisation des examens scolaires	Tenue des examens en référence au calendrier Harmonisation des méthodes d'évaluation

DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	**INDICATEURS**

Développement de l'enseignement normal et pédagogique	INDICATEURS DE SUIVI				
	Taux de redoublement dans l'enseignement normal	17%	15%	14%	14%
	% des enseignants formés sortant de l'EN				
- Développement et installation des nouveaux curricula de l'enseignement normal	Disponibilité et application des programmes de l'enseignement normal % des sortants formés selon les nouveaux programmes				
- Formation des formateurs et des enseignants	Nb de jours de formation / an / discipline dispensés aux formateurs de formateurs des écoles normales				

Gestion de l'accès à l'enseignement secondaire	INDICATEURS DE SUIVI				
	Taux de transition post fondamental	60%	56%	54%	47%
	Taux de redoublement SG	18%	16%	15%	14%

	Taux de redoublement du ST	8%	8%	8%	8%
- Amélioration de l'accueil des élèves	Ratio élèves / groupe pédagogique Volume horaire effectif				
- Maîtrise des flux à l'entrée du secondaire général	Taux de réussite à l'examen d'entrée au Lycée				
Promotion des filières scientifiques et technologiques	**INDICATEURS DE SUIVI**				
	Nb et % d'élèves orientés et dans les filières scientifiques et technologiques				
- Renforcement des compétences dans élèves dans les disciplines scientifiques	% de résultats positifs aux tests sur les acquisitions scolaires dans les disciplines scientifiques et techniques				
- Allègement des programmes non essentiels	Nb de programme révisés				
- Suppression des internats dans les collèges et lycées au profit de la qualité	Effectif des élèves dans les internats % de réduction des crédits pour les internats				
- Mise à disposition des matériels didactiques	Nb manuels acquis par élève Nb bibliothèques équipées Nb de laboratoires équipés				
- Révision des programmes d'enseignement	Disponibilité des programmes révisés				
- Renforcement de la formation continue des enseignants	Nb de jours de formation continue / enseignant / an				
- Révision des examens scolaires	Examens ou disciplines d'examens révisés				
- Préparation et organisation des examens scolaires	Tenue régulière des examens				

DEVELOPPEMENT DE L'EMFP	**INDICATEURS**

Amélioration de l'accès à la formation professionnelle	**INDICATEURS DE SUIVI**				
Développement de l'offre de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle	Nb d'apprenants dans les CEM par filière	4075	6895	8304	9714
	Nb d'apprenants dans la formation modulaire	14% 2245	15% 2453	15% 2557	16% 2764
	Nb d'apprenants dans les CFP par				

	filière
- Mise à disposition des formateurs et gestionnaire des CEM et CFP	Montant des dépenses /an pour rémunérer les formateurs du secteur privé
- Extension de la couverture des CEM et CFP	Nb de postes de travail acquis par filière de formation
- Mise en place des institutions polytechniques de FP provinciales	Pour mémoire
- Développement de l'apprentissage	Nb de jeunes en apprentissage Nb de maîtres artisans accueillant des apprentis / métier / emploi
Amélioration de la qualité et de la pertinence des formations professionnelles	**INDICATEURS DE SUIVI**
- Développement des formations modulaires de FP	% de jeunes en formation modulaire
- Renforcement des compétences des formateurs de l'ETFP	Nb de jours de formation par formateur / filière / an
- Développement des apprentissages dans les filières de formation	Montant des dépenses par élève en matière d'œuvre
Diversification des financements et des outils de la FP	**INDICATEURS DE SUIVI**
- Développement des partenariats public privé	Part (%) du secteur privé dans le financement de la FP Nb de partenariats conclus (convention) Disponibilité des textes de création du fonds Inscription des dépenses du Fonds au Budget général
- Création d'un fonds de financement de la formation professionnelle	
Renforcement de la gestion et du pilotage	**INDICATEURS DE SUIVI**
- Définition du cadre institutionnel et organisationnel des centres de formation	Disponibilité des textes sur l'autonomie de gestion
- Renforcement des capacités de gestion des centres de formation	Nb de jours de formation continue dispensés aux personnels administratifs
- Développement des systèmes d'information sur les besoins de qualification	Disponibilité des données sur les besoins de qualification par filière économique prioritaire
- Programmation et orientation de l'offre et de la qualité de la formation	Nb filières de formation ouverte ou fermée en fonction des besoins de l'économie

Appui à l'insertion des jeunes sortants	INDICATEURS DE SUIVI
- Développement des stages en entreprises	Taux d'insertion des jeunes sortants de la FP
	Nb de stagiaires en entreprise
- Appui à l'insertion des sortants de la FP	Montant de garantie des prêts ou sortant de la FP

DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS, DE LA GESTION ET DU PILOTAGE DU SECTEUR	**INDICATEURS**

Renforcement des capacités des cadres	INDICATEURS DE SUIVI
- élaboration d'un plan de formation des cadres	Existence du plan de formation Nb de formation des cadres par domaine de compétence
- Amélioration des conditions de travail de l'administration	Nb bureaux construits / réhabilités / équipés % de bureaux connectés à internet Nb d'ordinateurs par cadre
- Capacité de suivi des activités des cadres du niveau central	Nombre de mission de suivi effectués au niveau des DPE / IPE Disponibilité des rapports de suivi
- Appui à la révision du schéma institutionnel	Décret portant attribution, organisation et fonctionnement des services
Renforcement des capacités de l'administration déconcentrée	**INDICATEURS DE SUIVI**
- élaboration d'un plan de formation des cadres du niveau déconcentré	Existence du plan de formation Nb de formation des cadres des structures déconcentrées par domaine de compétence
- Renforcement de la planification et de la gestion des ressources déconcentrées	Nb de jours de formation continue / an / directeur et conseil des services déconcentrés
- Amélioration des conditions de travail de l'administration déconcentrée	Nb de structures déconcentrées entièrement équipées et fonctionnelles Nb de motos / véhicules par structures déconcentrées Nb de bâtiments construits pour abriter les structures déconcentrées de l'éducation
- Capacité de suivi des activités des structures déconcentrées	Montant de la subvention DPE / DCE / IPE / IC

	Nombre moyen de visite par école par les ICE /DCE / IPE / ICE
Renforcement des capacités des acteurs décentralisés	INDICATEURS DE SUIVI
- Renforcement des capacités des directeurs des écoles	Nb de formation des directeurs par domaine de compétence
- Renforcement des capacités des comités de gestion des écoles	Nb de guides sur le fonctionnement des CGE distribués Nb de formation des comités de gestion des écoles mis en place par les structures déconcentrées
Renforcement de la coordination et du suivi évaluation du système éducatif	INDICATEURS DE SUIVI
- Développement des systèmes d'information statistiques et géographiques	Tenue des revues sectorielles annuelles
	Disponibilité des statistiques éducatives Utilisation des statistiques par les cadres du Ministère et les structures déconcentrées
- Evaluation des résultats du PSDEF	Disponibilité des rapports de suivi technique et financier sur le budget de l'Etat et le BAS/FCE Exploitation rationnelle des rapports produits par les structures déconcentrées et les établissements scolaires
- Appui à la coordination des acteurs du secteur de l'éducation	Disponibilité des opérations et budgets extra budgétaires

DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	INDICATEURS

Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	INDICATEURS DE SUIVI				
- Améliorer et diversifier l'accès à l'enseignement supérieur tout en maitrisant les effectifs	Nb d'étudiants boursiers du public	10539	10487	10418	10322
	Nb d'étudiants boursiers du privé	3523	3518	3515	3513
- Augmentation des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur	Nb de places créées dans les instituts spécialisés à visée professionnalisante				
Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et développement de la recherche Scientifique	**INDICATEURS DE SUIVI**				
	Nb d'écoles doctorales créées et fonctionnelles				
	% des dépenses courantes hors salaire dans le budget				
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur	Structure de régulation de la qualité dans les EPES fonctionnelle				
- Renforcer l'enseignement scientifique et technologique et la recherche scientifique	Montant des dépenses pour les mesures incitatives destinées aux chercheurs				